

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1981, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 45

### RADIODIFFUSION - TELEVISION

(Organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision.)

*Rapporteur spécial* : M. Jean CLUZEL.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Michel Manet, Raymond Marcellin, Josy Moynet, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexe 12), 1977 (tome VII) et in-8° 359.

Sénat : 97 (1980-1981).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Principales observations de la commission</b> .....	5
<b>Avant-propos</b> .....	7
<b>TITRE PREMIER. — La situation de la radiodiffusion-télévision française à la fin de l'année 1980</b> .....	9
<b>CHAPITRE PREMIER. — Les résultats de l'exercice 1979 témoignent de l'amélioration de la situation financière des organismes de R. T. F.</b> .....	9
<b>CHAPITRE II. — Les perspectives ouvertes par les expériences en cours de radios décentralisées et thématiques méritent d'être examinées avec une attention particulière</b> .....	10
<b>CHAPITRE III. — Le développement de la publicité clandestine qui redouble de préoccupation traduit une lacune de la tutelle exercée sur les organismes de R. T. F.</b> .....	12
<b>CHAPITRE IV. — Les programmes diffusés appellent toujours certaines observations</b> .....	13
<b>TITRE II. — Les perspectives ouvertes en 1981 au service public de la R. T. F.</b> .....	15
<b>CHAPITRE PREMIER. — La progression des moyens financiers mis à la disposition du service public en 1981 apparaît satisfaisante</b> .....	15
<b>A. — Les prévisions financières pour 1981</b> .....	15
<b>Section I. — La redevance</b> .....	15
a) Les taux de la redevance en 1981.....	15
b) Le montant du produit de la redevance.....	16
c) Le remboursement par l'Etat des exonérations de redevance .....	16
d) Les frais de recouvrement.....	16
<b>Section II. — La répartition du produit de la redevance au profit des organismes</b> .....	18
a) Les dotations préciputaires.....	19
b) Le fonds de la qualité et de l'audience.....	19
1° La part qualité.....	20
2° La part satisfaction.....	20
3° La part audience.....	20
c) La masse principale du produit de la redevance.....	21
d) Récapitulation générale des opérations de répartition....	22
<b>Section III. — Les autres ressources</b> .....	22
a) Les recettes publicitaires.....	22
b) Les recettes diverses.....	24

	Pages.
B. — La nécessité d'un aménagement du régime fiscal applicable aux organismes de R. T. F.....	24
CHAPITRE II. — <i>L'effort de 250 millions de francs en faveur de la création ne doit pas faire illusion.</i> .....	25
CHAPITRE III. — <i>Certains aspects du projet de satellite de télédiffusion restent encore imprécis.</i> .....	26
<b>TITRE III. — La situation financière de la R. T. F. en dix tableaux.</b> .....	29
TABLEAU N° 1. — Le budget d'ensemble de la radiodiffusion-télévision française .....	29
TABLEAU N° 2. — La structure du financement en 1981 des organismes issus de l'O. R. T. F.....	30
TABLEAU N° 3. — Evolution de la réalisation des droits constatés.....	31
TABLEAU N° 4. — Evolution du montant des comptes de télévision.....	31
TABLEAU N° 5. — Montant des versements effectués à T. D. F. et à l'I. N. A. en 1981.....	32
TABLEAU N° 6. — Variation des effectifs depuis 1975.....	32
TABLEAU N° 7. — Coût global des œuvres sociales.....	33
TABLEAU N° 8. — Coût moyen par agent en 1979.....	33
TABLEAU N° 9. — Evolution des recettes publicitaires de la télévision depuis 1968 (hors T. V. A.).....	34
TABLEAU N° 10. — Les budgets prévisionnels établis par les sept organismes de R. T. F. pour 1981.....	35
<b>Compte rendu du débat en commission</b> .....	48
<b>Annexes :</b>	
ANNEXE N° 1. — Les expériences de radios décentralisées et thématiques .....	53
ANNEXE N° 2. — Volume des émissions de fiction diffusées en 1979 et au premier semestre 1980 sur les trois chaînes de télévision.....	55
ANNEXE N° 3. — Nombre des films diffusés en 1979 et au premier semestre 1980 sur chacune des trois chaînes de télévision.....	59
ANNEXE N° 4. — Bilan de l'action extérieure des organismes de radio-télévision française en 1979 et au premier semestre 1980.....	61
ANNEXE N° 5. — Balance commerciale des productions audio-visuelles par société de télévision.....	67
ANNEXE N° 6. — Mesures arrêtées par les organismes de R. T. F. concernés pour tenir compte des observations et recommandations présentées par la Commission sénatoriale d'enquête.....	68
ANNEXE N° 7. — Etat de la mise en œuvre des trente recommandations de la Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision.....	75
ANNEXE N° 8. — Nombre de jours de grève et de service minimum depuis janvier 1979.....	76

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION**

1. Le redressement de la situation financière de la R.T.F. que traduisent les résultats de l'exercice 1979 implique la poursuite des efforts de rigueur engagés en matière de gestion.
2. Les expériences en cours de radios décentralisées et thématiques doivent être examinées avec une attention particulière.
3. Le développement de la publicité clandestine qui redevient préoccupant traduit une lacune de la tutelle exercée sur les organismes de R.T.F.
4. Les programmes diffusés appellent toujours certaines observations.
5. Les mesures annoncées en faveur de la création ne doivent pas faire illusion.
6. Certains aspects du projet de satellite de télédiffusion restent encore imprécis.

## AVANT-PROPOS

L'examen de la situation et des perspectives du Service public national de la radiodiffusion-télévision française incite en cette fin d'année 1980 à une double réflexion :

— réflexion sur l'évolution des techniques de communication dont les conséquences, notamment pour la diffusion de notre culture, doivent être clairement perçues ;

— réflexion sur la nature des programmes et donc sur le rôle assigné au service public.

Le développement de nouvelles techniques de communication, engagé depuis plusieurs années, se poursuit avec l'avènement prochain du vidéodisque, de la télévision par câble et à l'horizon 1984 de la télédiffusion par satellite.

Ces procédés très différents ont en commun une même conséquence : le champ de diffusion des produits audio-visuels va connaître une extension considérable. Chacun pourra accéder à un nombre accru de programmes ou mieux encore aura la possibilité d'en définir les principaux éléments.

Ce deuxième âge de l'audio-visuel dans lequel entre notre pays conduit à s'interroger sur la place de notre Service public national de la radio et de la télévision.

Les conséquences de cette évolution doivent être en effet clairement perçues. La multiplication des réseaux et des programmes intervient dans un environnement où notre culture et notre langue sont déjà menacées. L'augmentation du nombre d'heures consommées, liée aux impératifs de la concurrence commerciale, ne peut manquer d'accentuer au détriment de nos productions nationales et donc de notre culture le grave déséquilibre existant.

La partie est en effet inégale entre une production réalisée aux Etats-Unis et amortie sur le marché nord-américain qui est cédée en Europe à moins de 100 000 F l'heure et une fiction française dont le coût horaire dépasse aujourd'hui 1,5 million de francs.

Lorsque l'on sait que près de 50 % des fictions télévisées diffusées sont aujourd'hui d'origine étrangère, il est permis de s'interroger sur les conséquences qu'aura la multiplication par cinq ou plus du volume des programmes proposés.

... et à une réflexion sur le contenu des programmes.

Cette perspective conduit naturellement à une réflexion sur le contenu des programmes présentés et donc sur le rôle assigné au Service public national de la radio et de la télévision.

L'extension du champ de diffusion culturelle ne doit pas aboutir à une dévalorisation du message transmis par les organismes de R.T.F. La qualité des programmes est le meilleur garant, voire la seule justification du maintien du service public.

C'est la raison pour laquelle le Parlement se montre d'une particulière vigilance sur la nature des programmes diffusés.

C'est aussi pour cela qu'il convient de donner aux organismes de R.T.F. les moyens indispensables pour lui permettre d'assurer ses missions, non sans veiller à leur bonne utilisation.

Tel était le sens des trente recommandations formulées par la Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision dont un nombre encore trop faible a été mis en œuvre (1).

---

(1) Annexe n° 7 : état de la mise en œuvre des trente recommandations de la Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision.

## TITRE PREMIER

### LA SITUATION DE LA RADIODIFFUSION - TELEVISION FRANÇAISE A LA FIN DE 1980

Les dernières années écoulées avaient été marquées par la crise profonde de deux des sept organismes de R.T.F., la Société française de production (S.F.P.) et l'Institut national de l'audio-visuel (I.N.A.). La Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision et votre Commission des Finances avaient alors appelé la tutelle et les organismes concernés à plus de rigueur. La défense du service public comme la bonne utilisation des deniers publics impliquaient en effet la définition de mesures destinées à corriger cette situation. Le redressement accompli que traduit déjà l'amélioration de la situation financière au cours de l'exercice 1979 permet à votre commission de s'attacher en cette fin d'année à d'autres aspects de la R.T.F., notamment aux perspectives ouvertes par les expériences de radios décentralisées et thématiques, au nouveau développement de la publicité clandestin<sup>2</sup>, et à la nature des programmes diffusés.

#### CHAPITRE PREMIER

##### Les résultats de l'exercice 1979 témoignent de l'amélioration de la situation financière des organismes de la R.T.F.

Les quatre sociétés de programme et les deux établissements publics dégagent un bénéfice global de 53,9 millions de francs :

	Millions de francs.
TF 1 .....	5
A 2 .....	4,8
FR 3 .....	20,3
Radio France ..	3,4
I.N.A. ....	13,2
T.D.F. ....	7,2

Le rétablissement de la situation financière de l'Institut national de l'audio-visuel doit être souligné puisqu'en un exercice cet établissement parvient à dégager un important bénéfice, 13,2 mil-

lions de francs, après un déficit de 14 millions de francs en 1977 et 30 millions de francs en 1978, soit un déficit cumulé de plus de 40 millions de francs. Ses pertes sont donc ramenées à 30 millions de francs après l'exercice 1979 et la situation devrait être apurée avec les résultats de l'exercice 1980. La rigueur de gestion dont a fait preuve la nouvelle équipe dirigeante mérite d'être relevée.

Le redressement des finances de la S.F.P. n'est pas aussi spectaculaire puisque cette société affiche un déficit net de 125,8 millions de francs pour l'exercice 1979, conformément aux prévisions du plan de redressement mais il est néanmoins engagé avec vigueur. Le retour à l'équilibre devrait être atteint avec l'exercice 1981, un déficit d'une cinquantaine de millions de francs devant être envisagé pour 1980. Les efforts de rigueur réalisés dans la gestion doivent être poursuivis.

A la fin du premier semestre 1980, la situation de trésorerie des sept organismes apparaissait satisfaisante compte tenu notamment des plus-values constatées au cours du second semestre de l'année 1979 dans le montant des recettes de la redevance et pour l'I.N.A. et la S.F.P. des dotations exceptionnelles accordées en 1980.

## CHAPITRE II

### **Les perspectives ouvertes par les expériences en cours de radios décentralisées et thématiques méritent d'être examinées avec une attention particulière.**

Conformément aux engagements du Gouvernement, trois expériences d'adaptation du service public de la radiodiffusion aux besoins régionaux et locaux ont été mises en place cette année :

— autour d'une grande agglomération : la région lilloise depuis le 19 mai 1980 ;

— en milieu rural, le département de la Mayenne, depuis juin 1980 ;

— autour d'une ville moyenne : Melun, depuis le mois de septembre.

Ces trois expériences sont conduites, dans le cadre strict du service public, sous la responsabilité de Radio-France, en application d'un article nouveau du cahier des charges de cette société.

Une Commission nationale permanente d'évaluation a été constituée en vue de suivre ces expériences et d'en dresser le bilan à la fin du premier semestre 1981.

Afin de faciliter les travaux de la commission, le Centre d'études d'opinion et le Service d'observation des programmes ont été mis à sa disposition.



Une radio destinée à un public de jeunes a été également créée en Ile-de-France en juin. Radio 7 est la première expérience de radio thématique lancée par Radio-France.

Les premiers éléments d'information disponibles font apparaître l'intérêt des publics concernés pour ces tentatives nouvelles de communication. Encore conviendrait-il pour Radio 7 que les conditions de diffusion et de réception soient acceptables. Mais le rapporteur spécial de la Commission des Finances ne peut manquer d'évoquer le coût du développement de ces différentes activités radiophoniques.

Le fonctionnement de Radio-Mayenne et de Radio-Melun était évalué en avril 1980, pour une durée de douze mois, à plus de 4 millions de francs. Radio-Fréquence-Nord qui, compte tenu de l'étendue de sa zone de diffusion, requiert des moyens plus importants disposait d'un budget annuel proche de 8 millions de francs, dont 4,5 à la charge de la société Radio-France et 3,5 pour F R 3. Quant à Radio 7, le coût de fonctionnement des sept mois de l'année 1980 était estimé à 3,5 millions de francs, soit 6 millions de francs en année pleine. Les premiers mois écoulés ont permis de constater la faiblesse de certaines dotations. Ainsi Radio-Fréquence-Nord a-t-elle vu son équipe de journalistes renforcée. Mais, globalement, les enveloppes financières initialement définies devraient être respectées. Appelée à préciser le mode de financement de ces expériences, la société Radio-France a communiqué les éléments d'information suivants :

Dès l'élaboration du budget 1980, Radio-France a procédé à un redéploiement de ses moyens afin de lui permettre d'assurer le financement de deux radios thématiques, consacrées l'une aux jeunes en région parisienne, l'autre au troisième âge, ainsi que de certaines expériences de radios temporaires d'hiver et d'été.

La décision de confier à Radio-France la mission de réaliser trois radios locales ayant été prise, postérieurement à la notification de ce budget, la Société a recherché les moyens de financer ces nouvelles expériences sur la base d'un coût moyen annuel de 4 millions de francs par station.

Le financement de ces trois radios locales a pu être obtenu en affectant à leur réalisation les crédits initialement prévus pour les radios temporaires décentralisées et en différant la date de lancement de la deuxième radio thématique.

Le Parlement, qui est représenté au sein de la Commission nationale permanente d'évaluation par sept membres de la Délégation parlementaire pour la R. T. F., se montrera vigilant sur les conclusions à tirer de ces expériences compte tenu notamment des conséquences que pourrait avoir un développement éventuel de cette formule de radios décentralisées sur la presse écrite régionale. Encore conviendrait-il qu'il puisse disposer d'éléments objectifs d'appréciation et que les observations critiques qu'appelle nécessairement toute entreprise nouvelle ne soient pas éliminées systématiquement.

### CHAPITRE III

#### **Le développement de la publicité clandestine qui redevient préoccupant traduit une lacune de la tutelle exercée sur les organismes de R. T. F.**

La publicité clandestine connaît, depuis quelques mois, un nouvel essor. Ce phénomène est critiquable à plus d'un titre.

Il traduit le laxisme dont font preuve les responsables des sociétés de programme dans ce domaine.

Il porte atteinte directement aux ressources de la presse. Ainsi, la presse parisienne constate une sensible diminution des recettes représentées par les annonces pour les spectacles dont la radio et la télévision assument avec trop de complaisance la promotion gratuite.

Ce renouveau de la publicité clandestine, malgré les avertissements répétés du Parlement, traduit une lacune de la tutelle exercée sur les organismes de R. T. F. La dilution des responsabilités et l'absence de coordination avaient fait l'objet d'observations particulières de la Commission sénatoriale d'enquête. Votre rapporteur les renouvelle avec force. Il est pour le moins surprenant de lire dans le document budgétaire, s'agissant du respect des cahiers des charges que « les publicités indirectes ont pu être pratiquement éliminées... sauf en ce qui concerne les émissions sportives ». Si ce phénomène n'était pas rapidement maîtrisé, le Sénat pourrait prendre les initiatives qui s'imposent.

Des efforts doivent être encore accomplis dans le domaine du langage. L'action du Secrétariat permanent du langage de l'audio-visuel dont toutes les sociétés de programmes soulignent l'intérêt n'a pas encore porté tous ses fruits. Il convient de la poursuivre et de la renforcer. La récente nomination de M. Jean Cazeneuve, ancien président de la société TF 1, à la présidence du Haut Comité de la langue française pourrait également favoriser la définition d'une véritable politique de la langue sur les antennes de notre radio-télévision nationale.

## CHAPITRE IV

### **Les programmes diffusés appellent toujours certaines observations.**

Porter une appréciation sur la nature et la qualité des programmes diffusés est un exercice délicat. Le goût des téléspectateurs est très varié, celui des parlementaires également. Cependant, les premiers comme les seconds ne manquent pas de relever des lacunes ou des faiblesses dans les choix qui leur sont proposés par les sociétés nationales de programme.

Aussi la lecture de l'excellent rapport établi chaque année par la Commission de la qualité (1) sur la politique de programmation poursuivie par ces sociétés est-elle d'un grand intérêt. L'examen du dernier document publié qui concerne la période allant de juin 1979 à juin 1980 confirme ce sentiment. Plusieurs observations retiennent l'attention :

— la commission juge insuffisante la présence des sciences dans les programmes de télévision ;

— comme le débat à l'occasion de l'examen des crédits de la R. T. F. a conduit à le souligner, la commission relève que les émissions musicales sont programmées certains jours avec une curieuse concentration qui engendre un sentiment mêlé de frustration et de saturation ;

— le renouvellement des talents dans le domaine des variétés, qu'il s'agisse des artistes ou des présentateurs, semble difficile à réaliser ;

— la pratique des rediffusions est apparue à la commission, non pas comme une démarche cohérente destinée à valoriser la création française, mais comme une mesure destinée à combler à peu de frais les programmes de l'après-midi ou de fin de soirée d'été et de fin de semaine ;

— en ce qui concerne l'harmonisation des programmes, la commission ne reproche pas aux sociétés de diffuser aux mêmes horaires plusieurs programmes attractifs, cette simultanéité étant la conséquence d'un système qui repose sur le pluralisme et l'émulation.

---

(1) Cette commission est chargée d'apprécier la qualité des émissions de radio et de télévision. Les notes qu'elle décerne permettent de répartir entre les différentes sociétés de programmes les dotations du Fonds de la qualité.

Elle considère cependant que les sociétés doivent être particulièrement vigilantes pour éviter les multiples analogies et les concordances. C'est, d'ailleurs, dans cet esprit que la loi a prévu des réunions périodiques d'harmonisation ;

— s'agissant de la violence sur le petit écran, peut-on tolérer qu'une scène de viol ait été diffusée dans un film (*Le passager de la pluie*) sur Antenne 2, le 20 mars 1980, avant 21 heures ?

En revanche, la Commission de la Qualité souligne les efforts accomplis dans le domaine de la création. Pour sa part, votre rapporteur relève la place encore trop importante des émissions de fiction d'origine étrangère dans les programmes.

Après une stabilisation, en 1979, du volume des fictions d'origine étrangère et une nette diminution des fictions d'origine américaine qui se poursuit en 1980, les chiffres du premier semestre 1980 font apparaître la forte croissance des fictions étrangères avec une plus grande diversification dans la nationalité des programmes et une sensible diminution des fictions françaises (principalement en raison des grèves de la S. F. P.).

Les ventes d'émissions à l'étranger (1) dépassent toujours en volume le nombre d'heures achetées, mais pas en valeur.

Quant aux jeunes, votre rapporteur a retenu au cours d'un récent colloque qui s'est tenu à Nice que les programmes qui leur sont destinés ne semblent pas correspondre à leur attente. La télévision a un rôle à jouer dans l'initiation à l'art comme dans l'éducation civique. Les mois qui séparent de l'élection présidentielle pourraient être l'occasion de sensibiliser les jeunes à la vie publique et aux institutions.

---

(1) Voir annexe n° 5.

## TITRE II

### LES PERSPECTIVES OUVERTES EN 1981 AU SERVICE PUBLIC DE LA R. T. F.

La progression des moyens financiers, l'effort annoncé en faveur de la création et certains aspects du projet de satellite de télédiffusion en permettent une approche.

#### CHAPITRE PREMIER

**La progression des moyens financiers  
mis à la disposition du service public en 1981 apparaît satisfaisante.**

La Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision et votre Commission des Finances ont eu l'occasion de rappeler, ces dernières années, la nécessité de doter le Service public de la radio-diffusion-télévision française des moyens nécessaires à son développement et d'améliorer certaines des dispositions fiscales qui lui sont applicables. La limitation à 8 % de la progression des taux de la redevance télévision en 1981 rejoint la préoccupation constante de votre commission d'une plus grande rigueur dans la gestion. La création d'une provision pour la reconstitution des stocks de programmes, accordée à titre exceptionnel pour l'exercice 1980, confirme le bien-fondé de la suggestion émise par votre commission depuis plusieurs années concernant l'aménagement du régime fiscal applicable aux organismes de R. T. F.

#### A. — LES PRÉVISIONS FINANCIÈRES POUR 1981

##### Section I. — *La redevance.*

##### a) Les taux de la redevance en 1981.

Ces taux figurent à la ligne 74 de l'état E, tableau des taxes parafiscales, annexé au projet de loi de finances :

1° *La redevance « noir et blanc »*, qui était de 221 F en 1980, passerait en 1981 à 238 F (+ 17 F), soit une augmentation de 7,69 % ;

2° *La redevance « couleur »*, qui était de 331 F en 1980, passerait en 1981 à 358 F (+ 27 F), soit une progression de 8,16 %.

b) Le montant du produit de la redevance.

Compte tenu de l'accroissement attendu du parc des récepteurs, le montant des droits constatés nets devrait s'établir à 4 942,9 millions de francs (toutes taxes comprises), contre 4 401 millions de francs en 1980, soit une progression de 12,3 % contre 13,2 % en 1980.

Cette prévision est fondée sur l'existence en 1981 d'un parc de récepteurs noir et blanc de 6,9 millions de francs et couleur de 8,3 millions de francs (1). Il est permis de s'interroger sur l'évolution attendue des comptes couleur qui représente une progression de l'ordre de 20 % sur dix-huit mois.

c) Le remboursement par l'Etat des exonérations de redevance.

Le montant du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance s'élève à 260,8 millions de francs contre 243 millions de francs en 1980, représentant une augmentation de 7,3 % contre 13 % en 1980.

Au 30 juin 1980, le nombre de comptes payants et exonérés s'établit comme suit :

*Télévision couleur :*

Comptes payants .....	6 763 687
Comptes exonérés .....	216 302

*Télévision noir et blanc :*

Comptes payants .....	8 136 629
Comptes exonérés .....	746 347

d) Les frais de recouvrement.

Compte tenu de report de crédits non utilisés les années antérieures, le prélèvement destiné à couvrir les frais de fonctionnement du service de la redevance diminue très sensiblement en 1981, 183 millions de francs contre 220 millions de francs en 1980, passant de 4,5 % à 3,7 % du montant de la redevance toutes taxes comprises, conformément à la limite fixée par le Code général des impôts (moins de 5 %). Toutefois, le coût réel de fonctionnement du service s'établit à 243 millions de francs, soit une progression de 10,5 %.

Les contrôles réalisés par la Direction de la comptabilité publique pour réduire la fraude et accélérer le recouvrement de la redevance télévision concernant à la fois les opérations de

---

(1) Tableau n° 4 : évolution du montant des comptes de télévision.

recherche des postes non déclarés, effectuées au domicile des particuliers, et les vérifications opérées chez les commerçants radio-électriciens se sont poursuivies.

1° *Les opérations de contrôle à domicile :*

Ces opérations ont porté, en 1979, sur les foyers de 1 007 communes, tant rurales qu'urbaines, comptant au total 2 144 504 habitants contre 315 314 habitants en 1978.

Les régularisations enregistrées au cours de ces contrôles se sont élevées à 36 891, se répartissant en 36 757 régularisations amiables et 134 régularisations consécutives à des procès-verbaux.

Les déclarations faites spontanément à l'occasion des permanences tenues préalablement en mairie représentent 18,18 % des régularisations amiables, alors que les régularisations au domicile s'élèvent à 81,82 %.

Les résultats sont encourageants puisque les régularisations obtenues représentent 5,79 % du nombre des postes antérieurement déclarés dans le secteur ayant fait l'objet d'une opération de recherche.

Il est observé que l'origine de la fraude provient des cessions entre particuliers pour 76 % et des achats chez les commerçants pour 24 %.

2° *Les opérations de contrôle effectuées chez les commerçants :*

Ces opérations ont permis de relever, en 1979, 34 787 infractions à l'occasion de 4 393 vérifications (contre 2 159 en 1978), portant sur près de 793 000 ventes de téléviseurs.

La proportion de fraude découverte est sensiblement plus importante dans les zones urbaines et surtout suburbaines que dans les régions rurales. Il sera tenu compte de ce fait pour orienter les contrôles à venir.

\*  
\*\*

Compte tenu des 28,3 millions de francs de plus-values de redevances dégagées en 1979 et 1980 et déduction faite du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement, le montant des droits constatés à répartir s'établit à 4 090,6 millions de francs (hors taxes) au lieu de 3 624,8 millions de francs en 1980, soit une progression de 12,8 % (+ 15,3 % en 1980).

Section II. — *La répartition du produit de la redevance au profit des organismes.*

Depuis de nombreuses années, les mécanismes de répartition du produit de la redevance faisaient l'objet de nombreuses critiques.

Une répartition théorique de ce produit subissait des corrections financières positives ou négatives qui étaient fonction des notes de qualité et d'audience appréciées par rapport aux résultats de l'année précédente. L'absurdité du système résidait dans le fait qu'être premier une année conduisait inéluctablement à régresser l'année suivante. De plus, l'idée d'une sanction financière fondée sur de tels critères était contestable.

Un nouveau mécanisme a été défini par un décret du 28 août 1980.

La commission de répartition du produit de la redevance distingue désormais d'une part le fonds de la qualité et de l'audience et d'autre part la masse principale de redevance.

Le fonds de la qualité et de l'audience, égal à 1 % du produit estimé, est divisé en trois parts définies chacune selon des règles spécifiques. Une part égale à trois huitièmes du fonds récompense la qualité, telle qu'elle est appréciée par la Commission de la Qualité, une part égale à trois huitièmes du fonds est répartie en fonction de la satisfaction du public mesurée par le C.E.O., une part égale à un quart du fonds est attribuée proportionnellement aux variations d'audience de chaque société.

La masse principale est répartie par la commission en attribuant à chaque société le montant nécessaire pour lui permettre de financer son activité, compte tenu de ses autres ressources et des dotations préciputaires.

Il ne s'agit donc plus de sanctionner l'évolution d'une année sur l'autre de chaque société de programme mais de dégager des moyens nouveaux en fonction des résultats obtenus. Votre rapporteur se félicite de cette réforme, tout en soulignant l'extrême complexité de la procédure mise en place.

En 1981, la répartition s'effectue en trois temps :

- prélèvement et affectation des dotations préciputaires ;
- affectation des dotations du fonds de la qualité ;
- affectation de la masse principale.



a) Les dotations préciputaires.

Sur le montant global des droits constatés, l'autorité de tutelle a décidé de prélever 235,55 millions de francs (hors taxes) sous forme de dotations préciputaires. La répartition de ces dotations est la suivante :

— l'établissement public de diffusion recevra 170 millions de francs : 65 millions de francs pour les dépenses de fonctionnement (diffusion des émissions en ondes courtes et frais de fonctionnement des réémetteurs mis en service en 1980), 105 millions de francs pour les dépenses d'équipement correspondant notamment à l'élimination des zones d'ombre ;

— les sociétés de programme reçoivent des dotations préciputaires, marquant la volonté de :

1° Favoriser la création et le développement :

— T F 1 : 13 millions de francs ;

— A 2 : 11,45 millions de francs ;

— F R 3 : 10,9 millions de francs ;

— Radio-France : 4,95 millions de francs dont 0,5 million de francs pour France-Musique ;

2° Poursuivre la désimbrication immobilière : Antenne 2 : 10 millions de francs et pour achever l'installation à la Maison de la radio du Centre d'information Devèze : F R 3 : 2,05 millions de francs et Radio-France : 2 millions ;

3° Doter les sociétés d'un schéma informatique : 3,2 millions de francs sont répartis entre les quatre sociétés de programme ;

4° Mettre en place une mesure audiométrique de l'écoute télévisée : 1,5 million de francs répartis entre les trois sociétés de télévision ;

5° Améliorer la conservation du patrimoine audio-visuel : l'Institut national de l'audio-visuel recevra 1 million de francs de préciput d'équipement ;

6° Favoriser la desserte en programme des Départements et Territoires d'Outre-Mer : F R 3 recevra 5,5 millions de francs.

b) Le Fonds de la qualité et de l'audience.

Ce fonds, égal à 1 % du produit estimé de la redevance pour l'année 1981, compte non tenu des plus-values correspondant aux exercices 1979 et 1980, s'élève à 40,6 millions de francs.

Conformément aux dispositions du décret n° 80-672 du 28 août 1980, le fonds est divisé en trois parts réparties entre les sociétés au titre de la qualité de leurs programmes, de la satisfaction de leur public et de l'audience.

1° *La part qualité.*

La part qualité représente trois huitièmes du fonds soit 15,2 millions de francs.

La Commission de répartition de la redevance a réparti cette somme en fonction de la sélection opérée par la Commission de la qualité chargée d'attribuer deux primes pour chacune des cinq rubriques mentionnées à l'article 8 du décret.

SOCIETE	CATEGORIE 1 <sup>re</sup> prime.	CATEGORIE 2 <sup>re</sup> prime.	ATTRIBUTION financière.
			(En millions de francs.)
TF 1 .....	Fiction.		3
A 2 .....		Divertissement.	1,5
FR 3 .....	Connaissance, actualité et éducation.	Fiction. Politique générale de programmation.	6,1
Radio-France ..	Politique générale de programmation.	Connaissance, actualité et éducation.	4,6

2° *La part satisfaction.*

La part satisfaction représente trois huitièmes du Fonds de la qualité et de l'audience, soit 15,2 millions de francs.

Elle est répartie par la Commission de répartition de la redevance en fonction des indices calculés par le Centre d'études d'opinion.

Le rang de classement de chaque société déterminé par ces indices permet de répartir la part satisfaction.

RANG DE CLASSEMENT selon les indices de satisfaction.	SOCIETES	ATTRIBUTION financière.
		(En millions de francs.)
Premier .....	Antenne 2	4,9
Deuxième .....	TF 1	4,4
Troisième .....	FR 3	3,3
Quatrième .....	Radio-France	2,6

3° *La part audience.*

La part audience représente un quart du Fonds de la qualité et de l'audience, soit 10,2 millions de francs.

La répartition entre les sociétés est effectuée par la Commission de répartition de la redevance à partir des variations du volume d'écoute de chaque société d'une année sur l'autre.

Elle est effectuée au prorata des écarts entre la variation obtenue par une société et la variation de référence.

Les variations obtenues par les sociétés s'établissent en moyenne à + 3,59 %.

SOCIETE	VARIATION d'audience.	ECART à la variation de référence.	ATTRIBUTION financière.
	Pourcentage.		(Millions de francs.)
TF 1.....	+ 1,99	+ 13,42	2,3
Antenne 2.....	+ 10,93	+ 22,36	3,8
FR 3.....	+ 2,51	+ 13,94	2,4
Radio-France.....	— 1,15	+ 10,28	1,7

Total obtenu par chaque société dans la répartition du Fonds de l'audience et de la qualité :

	Millions de francs
TF 1 .....	9,7
A 2 .....	10,2
FR 3 .....	11,8
Radio-France .....	8,9
Total .....	40,6

Cette somme sera consacrée à la création et au développement des programmes.

c) La masse principale du produit de la redevance.

Egale au montant estimé des sommes totales à répartir diminuées des dotations préciputaires et du Fonds de la qualité et de l'audience, elle s'élève à 3 814,45 millions de francs.

Pour répartir cette somme entre les quatre sociétés de programme, la Commission de répartition de la redevance a pris en compte les besoins des sociétés de programme pour la reconduction de leur activité. Ce chiffre a été déterminé, pour chaque société, en appliquant un pourcentage de croissance normatif aux dépenses de personnel, de structure et de programme de l'exercice de référence.

Ces normes marquent le souci de préserver les engagements pris par les sociétés en matière de rémunération au titre des accords de salaires, de veiller à une grande rigueur de gestion, de souligner la priorité retenue en faveur de la création.

Compte tenu des autres recettes des sociétés, la répartition de la masse principale de redevance a été effectuée de la manière suivante par la Commission de répartition de la redevance :

	Millions de francs
TF 1 .....	581,35
A 2 .....	651,35
FR 3 .....	1 633,75
Radio-France .....	948 »

d) Récapitulation générale des opérations de répartition.

	DOTATIONS préciputaires (fonctionnement et équipement).	FONDS DE LA QUALITE et de l'audience.				MASSE principale de redevance.	TOTAL
		Qualité.	Satisfac- tion.	Audience.	Total.		
TF 1 .....	14,3	3,00	4,40	2,30	9,70	581,35	<b>605,35</b>
Antenne 2....	22,75	1,50	4,90	3,80	10,20	651,35	<b>684,30</b>
FR 3 .....	19,75	6,10	3,30	2,40	11,80	1 633,75	<b>1 665,30</b>
Radio-France ..	7,75	4,60	2,60	1,70	8,90	948,00	<b>984,00</b>

Section III. — *Les autres ressources.*

En 1981, le budget consolidé hors taxes des organismes de R. T. F. (S. F. P. exclue) devrait s'élever à 6 271,9 millions de francs contre 5 512,1 en 1980.

Le produit de la redevance s'élevant à 4 090,6 millions de francs, les autres recettes représentent 2 181,3 millions de francs, soit 34,8 % du budget total.

a) Les recettes publicitaires.

Le montant des ressources provenant de la publicité de marques s'établit comme suit (en millions de francs) :

	1977	1978	1979	1980	1981
Montant .....	940,3	1 065,2	1 255,0	1 434,0	1 613,0
Variation .....	+ 14,6 %	+ 13,2 %	+ 17,8 %	+ 14,3 %	+ 12,5 %

**Soit par société :**

<b>SOCIETE</b>	<b>1980</b>	<b>1981</b>	<b>POURCENTAGE d'augmentation.</b>
TF 1.....	774	855	10,5
Antenne 2.....	660	758	14,8
	1 434	1 613	12,5

La part de ces ressources dans les ressources totales s'établit ainsi :

	1977	1978	1979	1980	1981
	(Pourcentage.)				
TF 1.....	58,4	57	59	57	54
Antenne 2.....	48,5	49,6	48,9	49,5	49,7

Conformément à l'article 22 de la loi du 7 août 1974, la proportion de recettes provenant de la publicité de marques ne peut excéder 25 % des ressources des sociétés de programme et établissements publics.

Depuis 1976, le calcul du plafond des recettes publicitaires inclut les frais de perception, les remboursements d'exonération effectués par l'Etat et, ce qui est le cas en 1981, les plus-values de redevance.

	(En millions de francs.)
Redevance à répartir .....	4 090,6
Service de la redevance .....	183
Autres ressources .....	568,3
<b>Total .....</b>	<b>4 841,9</b>

Le plafond des recettes publicitaires étant égal au tiers du total des recettes autres que publicitaires, le chiffre obtenu est le suivant :  $4\ 841,9 : 3 = 1\ 613,9$  millions de francs.

Votre commission souligne une nouvelle fois les défauts de ces mécanismes. Le plafond est devenu un objectif à atteindre. Il est parfois même dépassé comme l'a relevé la Cour des Comptes pour l'exercice 1978. Des aménagements urgents apparaissent indispensables pour mettre un terme à cette concurrence déloyale exercée par la télévision, au détriment de la presse, sur le marché de la publicité.

b) Les recettes diverses.

Elles s'élevèrent en 1981 à 568,3 millions de francs, soit une progression de 25,4 % par rapport à 1980 (453,2 millions de francs). Le poste principal est toujours constitué par les services rendus aux administrations dont le montant s'élève à 142,1 millions de francs.

B. — LA NÉCESSITÉ D'UN AMÉNAGEMENT DU RÉGIME FISCAL  
APPLICABLE AUX ORGANISMES DE R. T. F.

La Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision suggérerait un aménagement du régime fiscal applicable à certains des organismes de R. T. F., et notamment l'institution d'une provision exempte de l'impôt sur les sociétés permettant la reconstitution des stocks de programmes par les sociétés de télévision. Une décision qui va dans ce sens sera prochainement soumise au Parlement.

En effet, à titre exceptionnel, il a été décidé de favoriser par une mesure à incidence fiscale le financement des stocks de programmes des sociétés de télévision en 1980.

Celles-ci sont en effet obligées, du fait des hausses de coût liées notamment à la constante amélioration de la qualité des programmes, de consacrer des sommes d'importance croissante à leurs stocks d'émissions. Pour financer ces hausses des programmes, comptabilisées en immobilisation, elles réinvestissent les bénéfices d'exploitation, après cependant que ceux-ci ont supporté l'impôt sur les bénéfices.

A titre exceptionnel, il a été décidé d'affecter directement 90 millions de francs de redevance au financement des stocks de programmes sous forme de dotation en capital. Ces sommes n'auront en conséquence pas à subir l'impôt sur les sociétés.

Le Gouvernement proposera au Parlement de voter les mouvements de crédits correspondants dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 1980.

Votre rapporteur souhaiterait qu'un tel mécanisme puisse permettre aux sociétés de programme de poursuivre régulièrement le renouvellement de leurs programmes.

## CHAPITRE II

### L'effort de 250 millions de francs en faveur de la création ne doit pas faire illusion.

La mesure annoncée relève bien en effet d'une **illusion d'optique**. Ces 250 millions de francs seraient la présentation comptable des sommes nouvelles consacrées en 1981 par les trois sociétés nationales de télévision à la création télévisée, entendue largement.

Un tableau en donne le détail.

Accroissement des sommes consacrées à la création en 1981  
(sociétés de télévision).

	TF 1	ANTENNE 2	FR 3	TOTAL
Société française de production.	58	46	2	106
Achats de droits.....	20	8	22	50
Coproduction .....	40	31	5	76
Droits d'auteur.....	9	7	6	22
Total .....	127	92	35	254

Sa lecture appelle plusieurs observations. Les 106 millions de francs destinés à accroître les commandes à la Société française de production (S. F. P.) ne correspondent qu'à l'augmentation de 3 % prévue dans les contrats pluriannuels conclus par TF 1 et Antenne 2 avec une dérive des prix estimée à 12 %, soit au total 15 %. Quant aux achats de droits, le lien avec la création télévisuelle peut être tenu s'il s'agit d'acquisitions de films.

Plus précisément encore, nul ne semble en mesure dans les sociétés de programme de préciser ce que recouvre l'effort de 254 millions de francs annoncé. Une telle publicité est d'autant plus regrettable qu'elle ne manquera pas de susciter des revendications de la part des réalisateurs, des artistes interprètes et des sociétés privées de production, dont la situation se dégrade sensiblement, qui ne pourront être satisfaites.

### CHAPITRE III

#### **Certains aspects du projet de satellite de télédiffusion restent encore imprécis.**

L'accord franco-allemand du 29 avril 1980 prévoit le développement, la construction et le lancement pour chaque pays d'un satellite préopérationnel.

Ce satellite préopérationnel comportera trois canaux de télévision assurant la couverture complète du territoire, suivant les normes techniques établies par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de Genève. Sa durée de vie est estimée à sept ans. Les satellites français et allemand seront mis sur orbite géostationnaire à l'aide de la fusée Ariane.

Si le Gouvernement décidait la mise en place d'un système opérationnel, il conviendrait, dans une deuxième étape, de mettre en orbite un second satellite national géostationnaire pour permettre l'exploitation du système opérationnel à trois canaux de radiodiffusion dans des conditions de sécurité satisfaisante. Au total, sur les quinze premières années d'exploitation du système, il serait nécessaire de lancer quatre satellites de radiodiffusion (la durée de vie des satellites opérationnels pourrait progressivement être portée à neuf ans).

Dès la phase préopérationnelle, deux stations terriennes doivent être construites :

- une station d'émission pour transmettre au satellite les programmes de radiodiffusion ;
- une station de contrôle pour assurer la surveillance et le maintien à poste du satellite.

Le coût du système préopérationnel de satellite de radiodiffusion, en accord avec la Convention franco-allemande sur la coopération technique et industrielle du 29 avril 1980, s'établit pour la part française à 981 millions de francs (hors taxes).

Le programme complet comprenant le lancement de quatre satellites et un satellite de rechange au sol correspondrait à un investissement de 2 085 millions de francs (millions de francs 1980 hors taxes) et à des frais d'exploitation annuels estimés à 35 millions de francs à partir de 1984, hors amortissements.



Le lancement du premier satellite préopérationnel est prévu en décembre 1983, le second six mois plus tard. Le coût des installations individuelles de réception est évalué à 2 000/3 000 F T. T. C.

Plusieurs aspects de ce projet sont encore imprécis. Les contraintes techniques liées au lanceur Ariane n'apparaissent pas encore totalement levées. Le mode de financement du programme par T. D. F. fait encore l'objet de discussion. Enfin, l'affectation du troisième canal n'est toujours pas arrêtée. Le débat qui s'est déroulé au Sénat le 24 octobre dernier avec M. le Secrétaire d'Etat aux Postes et télécommunications et à la télédiffusion n'a pas apporté tous les éléments d'information souhaités. La présence du nouveau titulaire de ce département ministériel lors de la discussion des crédits de la R. T. F., conformément à l'engagement pris par M. Ségard, sera l'occasion de communiquer au Parlement les précisions utiles. Il importe en effet que la primauté du politique sur le technique et l'administratif dans le domaine des nouvelles techniques de communication soit clairement réaffirmée.

TITRE III

LA SITUATION FINANCIERE DE LA R. T. F.  
EN DIX TABLEAUX

TABLEAU N° 1

**Le budget d'ensemble de la Radiodiffusion-Télévision française.**

Le total des crédits affectés à la R. T. F. ne peut être obtenu en additionnant les budgets des six sociétés et organismes issus de l'ancien office (1). Ce serait en effet oublier qu'ils entretiennent entre eux des relations de clients à fournisseurs.

Le budget total de la R. T. F. est constitué de *deux éléments principaux* :

- 1° La redevance acquittée par les utilisateurs :
- 2° Les recettes publicitaires,

*et de deux éléments secondaires* :

- 1° Les recettes diverses ;
- 2° Le produit des emprunts.

Budget de la R. T. F. de 1975 à 1981.

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
	(En millions de francs hors T. V. A.)						
Redevance .....	1 773,4	2 078,5	2 367,8	2 665,4	3 142,8	3 624,8	4 090,6
Publicité .....	690	820	940,3	1 065,2	1 255	1 434	1 613
Autres recettes.....	197,8	267,7	301,3	407	392,5	453,3	568,3
Emprunts .....	39,8	24,7	25	60	>	>	>
Total .....	2 701	3 190,9	3 634,4	4 197,6	4 790,3	5 512,1	6 271,8
Fourcentage de variation d'une année sur l'autre..	>	+ 18,1	+ 13,8	+ 15,5	+ 15,5	+ 14,3	+ 13,8

(1) La S. F. P. est traditionnellement exclue en raison de son statut de société anonyme.

En 1981, l'ensemble des crédits de la R. T. F. (S. F. P. exclue) équivaudra à près de 1 % du montant du budget de l'Etat.

TABLEAU N° 2.

**La structure du financement en 1981  
des organismes issus de l'O. R. T. F.**

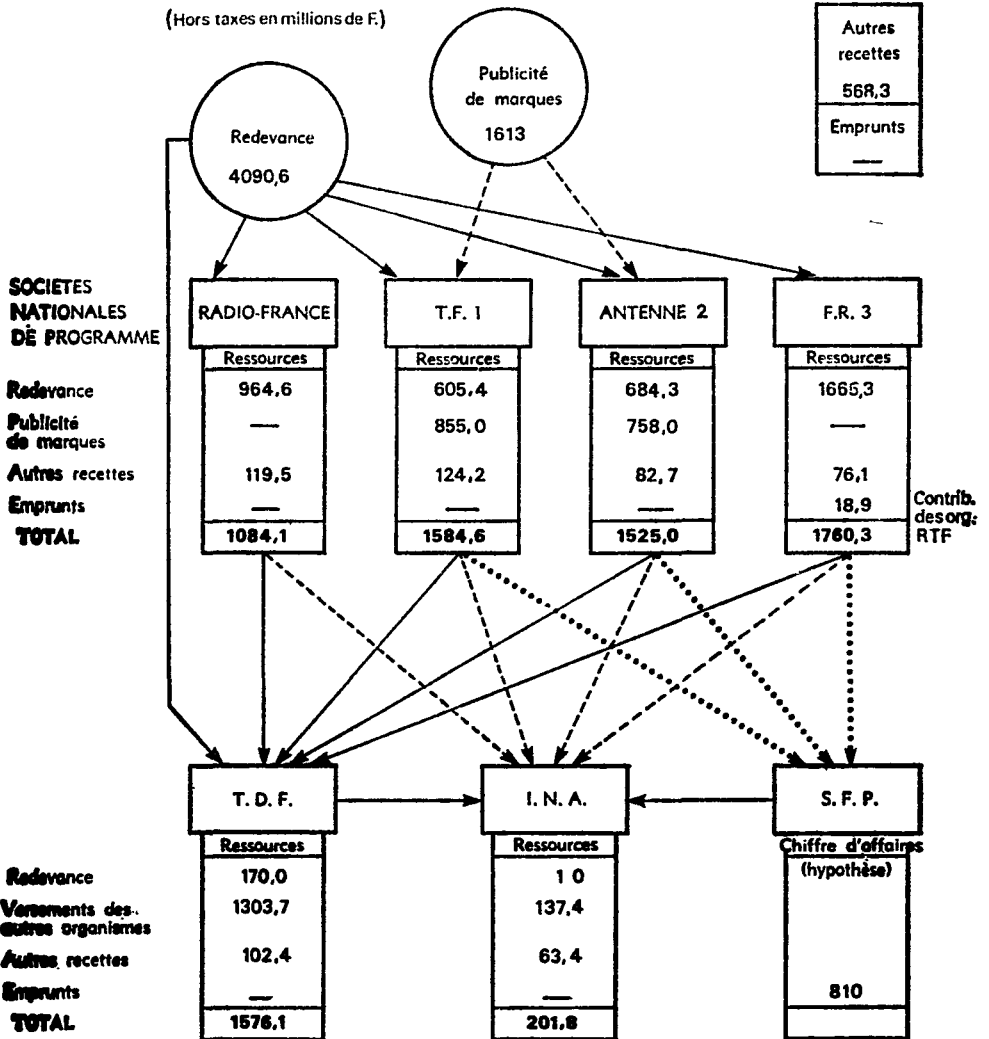


TABLEAU N° 3

**Evolution de la réalisation des droits constatés.**

ANNEE	MOINS-VALUES	PLUS-VALUES (T. T. C.).
	(En millions de francs.)	
1975 .....	>	1,04
1976 .....	>	93,51
1977 .....	71,84	>
1978 .....	97,65	>
1979 .....	>	87
1980 (estimation).....	>	9

TABLEAU N° 4

**Evolution du montant des comptes de télévision.**

	1978	1979	1980 (1)	1981 (2)
	(En millions de francs.)			
Noir et blanc.....	9,4	8,6	8,1	6,9
Couleur .....	4,9	6,1	6,8	8,3
<b>Total .....</b>	<b>14,3</b>	<b>14,7</b>	<b>14,9</b>	<b>15,2</b>

(1) Au 30 juin 1980.

(2) Prévisions au 31 décembre 1981.

TABLEAU N° 5

Montant des versements effectués à T. D. F. et à l'I. N. A. en 1981.

ORGANISMES PAYEURS	SOCIETE Radio France.	SOCIETE de télévision T. F. 1.	SOCIETE de télévision A. 2.	SOCIETE de télévision F. R. 3.	ETABLIS- SEMENT public de diffusion.
(En millions de francs hors taxes.)					
<i>Organismes bénéficiaires.</i>					
Etablissement public de diffusion .....	291,6	359	359	293,1	»
Institut national de l'audio-visuel .....	15,6	37,3	37,3	32,2	14,9
<b>Total .....</b>	<b>307,2</b>	<b>396,3</b>	<b>396,3</b>	<b>325,3</b>	<b>14,9</b>

TABLEAU N° 6

Variation des effectifs depuis 1975.

	T. F. 1	A. 2	F. R. 3	RADIO France.	T. D. F.	I. N. A.	S. F. P.	TOTAL
Situation au 30 juin 1980 .....	1 204	1 209	3 602	2 344	3 465	912	2 448	15 184
Situation au 30 juin 1979 .....	1 208	1 179	3 567	2 335	3 365	946	2 665	15 265
Situation au 30 juin 1978 .....	1 169	1 112	3 500	2 293	3 313	1 020	2 964	15 371
Situation au 30 juin 1977 .....	1 256	1 082	3 486	2 247	3 183	834	2 995	15 083
Situation au 30 juin 1976 .....	1 112	948	3 466	2 172	3 079	621	3 045	14 443
Situation au 1 <sup>er</sup> mars 1975 .....	1 010	798	3 211	2 188	3 068	717	2 851	13 843

TABLEAU N° 7

**Coût global des œuvres sociales (1).**

ORGANISMES	1975	1976	1977	1978	1979
	(En milliers de francs.)				
Radio France.....	4 630,5	5 526,2	6 434	8 778	10 245
TF 1.....	3 086	3 823	4 945	5 750	6 789
Antenne 2.....	2 710,8	3 451,1	4 236,4	5 049	5 902
FR 3.....	9 396	16 990	20 693	22 317	(2) 25 500
T. D. F.....	7 711,4	9 611	11 647,9	13 575	16 191
I. N. A.....	1 810	2 152	2 700	4 223	4 722
S. F. P.....	8 664,7	10 195,8	10 988,1	11 693	14 712
Total .....	38 009,4	51 749,1	61 664,4	70 555	84 061

(1) Versements à titre social obligatoires et non obligatoires, soit :

- la subvention versée au comité d'entreprise ;
- les dépenses directes de la société pour le fonctionnement de certaines œuvres ne relevant pas du comité (restaurant d'entreprise, équipement colonie de vacances, etc.) ;
- la participation aux charges communes d'œuvres sociales interorganismes issus de de l'O. R. T. F. ;
- le coût de fonctionnement du service médical interentreprises et les aides diverses accordées par le service de l'action sociale ;
- la contribution patronale pour l'aide au logement ;
- diverses prestations en nature, subventions aux anciens combattants, etc.

(2) Dont 10,2 millions de francs de charges supplémentaires entraînées par la dispersion géographique de la société.

TABLEAU N° 8

**Coût moyen par agent en 1979 (1).**

	Francs.
Radio France .....	106 916
TF 1 .....	112 468
Antenne 2 .....	114 420
FR 3 .....	114 245
T. D. F. ....	110 075
I. N. A. ....	90 704
S. F. P. ....	106 800
Coût moyen global.....	107 918

(1) Charges sociales comprises.

TABLEAU N° 9

**Evolution des recettes publicitaires de la télévision  
depuis 1968 (hors T. V. A.).**

ANNEE	MONTANT	POURCENTAGE des ressources de la R. T. F.
	(En millions de francs.)	
1968 .....	26	1,9
1969 .....	195	14,8
1970 .....	348	21
1971 .....	387,6	20,9
1972 .....	435,1	21,4
1973 .....	497,5	22,6
1974 .....	569	24
1975 .....	690	24,6
1976 .....	820	25
1977 .....	940,3	25
1978 .....	1 065,2	25
1979 .....	1 255	25
1980 .....	1 434	25
1981 .....	1 613	25

TABLEAU N° 10

**Les budgets prévisionnels  
établis par les sept organismes de R. T. F. pour 1981.**

T. F. 1

PROJET DE BUDGET POUR 1981

On trouvera, ci-après, les documents budgétaires 1981 soumis au conseil d'administration de T. F. 1 et approuvés le 25 juillet 1980.

1. — Les prévisions de recettes 1981, comparées à celles de 1980, s'établissent comme suit, en milliers de francs :

	1980	1981	POUR- CENTAGE de progression.
Redevance .....	508 400	605 350	19,07
Publicité de marques.....	774 000	855 000	10,46
Excédent publicité de marques 1979.....	»	8 000	»
Publicité collective .....	36 000	57 000	58,33
Recettes commerciales et assimilées.....	21 000	24 000	14,28
Recettes en provenance d'administrations et organismes publics .....	18 000	19 900	10,50
Produits financiers .....	4 000	2 250	— 43,75
<b>Total des recettes.....</b>	<b>1 361 400</b>	<b>1 571 500</b>	<b>15,43</b>
Ristourne S. F. P. ....	6 706	13 590	»
	<b>1 368 106</b>	<b>1 585 090</b>	<b>15,86</b>

Ce tableau appelle les observations suivantes :

a) L'effort de rééquilibrage entre recettes provenant de la redevance et recettes provenant de la publicité de marques sera poursuivi en 1981 :

— la redevance augmente de 19,07 % d'une année sur l'autre et représentera, en 1981, 38,19 % des recettes totales de la société, pour 37,16 % seulement en 1980 ;

— la publicité de marques n'augmente que de 10,46 % de 1980 à 1981. Elle représentera, en 1981, 54,44 % du total des recettes pour 56,57 % en 1980 ;

b) La publicité collective connaîtra, en 1981, une augmentation importante, justifiée par les résultats constatés en 1980 ;

c) La ristourne S.F.P. correspond à l'application des dispositions de l'accord passé le 8 novembre 1979 avec la S.F.P. Aux termes de cet accord, la S.F.P. s'est, en effet, engagée à verser à T.F. 1 une ristourne sur l'ensemble des commandes de production passées en 1980 et en 1981.



2. — Les prévisions de dépenses.

a) Présentation des charges par nature de dépenses.

	1980	1981	POUR- CENTAGE de progression.
	(En milliers de francs.)		
Achats .....	4 639	5 254	13,25
Frais de personnel.....	239 008	272 968	14,20
Royalties commerciales .....	»	3 300	»
Impôts et taxes.....	4 694	5 514	17,46
<b>Travaux, fournitures et services extérieurs :</b>			
Contribution à T. D. F. ....	318 660	358 860	12,61
Utilisation du réseau F. R. 3.....	2 800	1 000	— 64,28
Prestations S. F. P. ....	58 801	66 635	13,32
Sociétés d'auteurs .....	58 304	67 450	15,68
Bureaux à l'étranger.....	8 190	9 460	15,50
Autres charges extérieures.....	109 934	123 092	11,96
	<b>555 689</b>	<b>626 497</b>	<b>12,54</b>
Transports et déplacements.....	14 264	16 182	13,44
Frais divers de gestion.....	13 269	14 640	10,33
<b>Achats de programme :</b>			
Productions S. F. P. ....	273 839	323 765	18,23
Achats de droits.....	62 370	81 000	29,87
Commandes hors S. F. P. ....	128 011	147 540	15,25
	<b>464 220</b>	<b>552 305</b>	<b>18,97</b>
<b>Contributions obligatoires :</b>			
I. N. A. ....	38 720	37 350	— 3,53
C. E. O. + audimétrie.....	4 460	5 018	12,50
Cinéma .....	7 500	500	— 2,50
	<b>50 680</b>	<b>50 180</b>	<b>— 0,98</b>
<b>Frais financiers :</b>			
Intérêts sur emprunts.....	2 500	1 900	— 24 »
Agios bancaires .....	520	600	15,38
	<b>3 020</b>	<b>2 500</b>	<b>— 17,22</b>
Provision .....	5 703	16 550	
<b>Total fonctionnement .....</b>	<b>1 356 186</b>	<b>1 565 890</b>	<b>15,46</b>
<b>Investissements :</b>			
Techniques et administratifs.....	11 920	16 000	34,22
Informatique .....	»	800	»
Remboursement d'emprunts .....	»	2 400	»
<b>Total général .....</b>	<b>1 368 106</b>	<b>1 585 090</b>	<b>15,86</b>

**b) Ventilation fonctionnelle des dépenses prévues au budget 1981.**

	1980	1981	POUR- CENTAGE de progression.
	(En milliers de francs.)		
Présidence et direction générale.....	7 024	7 867	12
Secrétariat général pour les programmes..	1 445	1 618	12
Information .....	37 263	41 111	11
Production .....	535 503	636 465	18,8
Charges sociales sur cachets et piges.....	15 257	16 177	6
Versements aux sociétés d'auteurs.....	58 304	67 450	15,6
Service commercial .....	1 700	2 000	17,6
Budget technique de fonctionnement.....	121 603	134 979	11
Personnels permanents .....	159 895	186 037	16,3
Formation professionnelle .....	2 200	2 530	15
Services généraux .....	21 101	23 633	12
Affaires sociales .....	6 930	7 914	14,2
Affaires financières et comptables.....	5 828	5 539	— 9,5
Cotisations I. N. A. ....	38 720	37 350	— 3,5
<b>Versements à T. D. F. :</b>			
Cotisation forfaitaire annuelle.....	318 660	358 860	12,6
Rémunération pour utilisation du réseau F. R. 3.....	2 800	1 000	— 64,2
Giratev .....	3 600	4 032	12
C. E. O. ....	4 460	5 518	23,7
Bureaux à l'étranger.....	8 190	9 460	15,5
Investissements (y compris investissements sociaux) .....	11 920	16 800	40,9
Remboursements d'emprunts .....	»	2 400	»
Provision pour charges.....	5 703	16 550	290
	<b>1 368 106</b>	<b>1 585 090</b>	<b>15,86</b>

Le projet de budget 1981 traduit un nouvel et important effort en faveur de la production. On notera en effet que les dotations budgétaires prévues pour la production augmentent de 18,8 % en 1981 par rapport à 1980, alors que la progression moyenne du budget est de 15,8 %.

Cet effort financier permettra de maintenir et même de développer les productions de création, notamment dans le domaine de la fiction ; il permettra également l'exécution intégrale de l'accord général pluriannuel conclu avec la S. F. P. le 6 novembre 1979 ; aux termes de cet accord T. F. 1 s'est engagée à augmenter de 5 % en 1980 et à nouveau de 5 % en 1981 le montant de ses commandes de production et de prestations, par rapport au chiffre d'affaires référence de 1979 (actualisé pour chacune des années considérées).

Le total des commandes passées par T. F. 1 à la S. F. P. devrait ainsi atteindre 390,4 millions de francs en 1981.

Par ailleurs, le projet de budget 1981 de T. F. 1 traduit la poursuite de l'effort entrepris les années précédentes pour limiter la progression des charges assimilables à des frais généraux.

On notera enfin que, pour la première fois en 1981, les charges de diffusion des programmes qui correspondent à la cotisation versée à T. D. F. augmenteront sensiblement moins que l'ensemble des autres charges de la société.

**ANTENNE 2**

**PROJET DE BUDGET POUR 1981**

La colonne « Extensions d'activité » fait apparaître les mesures nouvelles, financées par des préciputs sur la redevance, à savoir :

- progression de 3 % du volume d'activité avec la S. F. P. (conformément à la convention signée avec cette société) ;
- mise en place du schéma directeur informatique de la société (0,8 million de francs) ;
- mise en place d'un système d'audimétrie au C. E. O. (0,5 million de francs).

1. — *Budget de fonctionnement.*

	BUDGET 1980		BUDGET 1981				
	Budget notifié.	Base de reconduction (1).	Adaptation.	Glissement.	Extensions d'activité.	Budget proposé.	Evolution budget 1980 notifié.
				Pourcentage.			Pourcentage.
Personnel .....	175,7	179,2		12,3		201,2	14,5
Information .....	25,6	26,1	+ 1	11		30,1	17,9
Sports .....	13,3	13,6		11		15,1	13,5
Programmes : plan-cadre de l'année .....	543,3	554,2		11,5	(3) + 9,5	627,4	15,5
Reports année précédente.	5						
Bureaux à l'étranger.....	6	6,1		10,5		6,7	11,7
Exploitation technique....	65,1	66,4		11,5		74	13,7
T. D. F. : cahier des charges.	318,6	318,6		12,5		358,4	12,5
Provision part variable....	2,5	2,6		10,5		2,8	12
I. N. A.....	32,7	(2) 32,6		14,5		37,3	14,5
Droits d'auteurs.....	57,3	57,3	+ 8,1			65,4	14,1
Autres versements forfaitaires .....	22	22		10,5	(4) + 1,3	25,6	16,4
Frais communs de structure.	10,8	11		5		11,6	7,4
Affaires commerciales.....	13	13	— 0,5			12,5	— 3,8
Frais financiers.....	2,5	2,5	— 0,5			2	— 25
Provision redevance.....	5,5	5,5	+ 1			6,5	+ 18,2
Réserve générale.....	3,3	3,4	+ 6,6			10	
<b>Total .....</b>	<b>1 307,8</b>	<b>1 314,1</b>				<b>1 486,6</b>	

(1) Réajustement de 2% au titre du rattrapage des prix 1980, sauf pour les versements obligatoires (T. D. F., I. N. A., droits d'auteurs, etc.), les affaires commerciales, les frais financiers et la provision redevance.

(2) Sans la contribution exceptionnelle 1980.

(3) Accroissement de 3 % de l'activité avec la S. F. P. (conformément à la convention) financé par un préciput sur la redevance.

(4) 0,8 million de francs pour le schéma directeur informatique (Giratev) et 0,5 million de francs pour l'audimétrie (C. E. O.) financés par des préciputs sur la redevance.

**2. — Recettes d'exploitation.**

	BUDGET 1960	BUDGET 1961
Redevance .....	(1) 581,6	(2) 634,3
Publicité de marque.....	660	750
Publicité collective .....	30	45
Ventes de programmes.....	11	12
Droits dérivés .....	7	5
Recettes cinéma .....	2	2
Produits financiers .....	1,5	0,5
Autres recettes .....	10	10
Reports de publicité :		
Marque .....		6
Collective .....		2,2
<b>Total .....</b>	<b>1 303,1</b>	<b>1 475</b>

(1) Compte non tenu de 27 millions de francs de préciput de fonctionnement et de 13 millions de francs de préciput maison Antenne 2.

(2) Compte non tenu de 40 millions de francs d'apport de redevance en fonds propres et de 10 millions de francs de préciput maison Antenne 2.

**3. — Compte d'exploitation prévisionnel.**

CHARGES	PRODUITS
Budget de fonctionnement..... 1 486,6	Recettes d'exploitation ..... 1 475,0
Moins dépenses de programmes immobilisées..... — 445,0	
Amortissement des programmes. 405,0	
Amortissements corporels ..... 13,0	
Sous-total ..... 1 459,6	
Bénéfice ..... 15,4	
<b>Total ..... 1 475,0</b>	<b>Total ..... 1 475,0</b>

**4. — Compte d'équilibre financier prévisionnel.**

EMPLOIS	RESSOURCES
Dépenses de programmes immobilisables ..... 445,0	Amortissement des programmes. 405,0
Budget d'équipement ..... 15,0	Amortissements corporels ..... 13,0
Investissement maison A. 2..... 10,0	Bénéfice ..... 15,4
Remboursements d'emprunts ... 2,0	Apport redevance en fonds propres ..... 40,0
Besoins en fonds de roulement.. 20,0	Préciput maison A. 2..... 10,0
	Récupération impôt sociétés... 5,0
	Prélèvement sur la trésorerie... 3,6
<b>Total ..... 492,0</b>	<b>Total ..... 492,0</b>

**FRANCE REGIONS 3**

**PROJET DE BUDGET POUR 1981**

Les mesures prévues au titre de 1981 conduisent à une évolution globale des différentes natures de dépenses, retracées dans le tableau ci-après :

	BASE 1980		BUDGET 1981		POURCENTAGE d'augmentation.
	Millions de francs.	Pourcentage du total.	Millions de francs.	Pourcentage du total.	
60. Achats .....	30,6	2	34	1,9	+ 11,1
61. Personnel .....	662	42,4	751,5	42,7	+ 13,5
62. Impôts et taxes.....	22,6	1,4	27	1,5	+ 19,5
63. T. F. S. E.....	517,9	33,2	584,85	33,3	+ 12,9
64. Transports et déplacements .....	24,6	1,5	28	1,6	+ 13,8
65. Programmes enregistrés .....	169,8	10,9	198,4	11,3	+ 16,8
66. Frais divers de gestion.	41	2,6	44,5	2,5	+ 8,5
67. Frais financiers.....	4,5	0,3	5	0,3	+ 11
68. Dotation aux comptes d'amortissements et provision .....	69	4,4	77	4,4	+ 11,6
Résultat d'exploitation.	20,1	1,3	>	>	>
Réserve pour investissements .....			8	0,5	>
	<b>1 562,1</b>	<b>100</b>	<b>1 758,25</b>	<b>100</b>	<b>+ 12,6</b>

Outre les mesures nouvelles détaillées ci-après et pour lesquelles un financement est apporté sous forme de redevance préciputaire, ce projet de budget repose sur une hypothèse d'évolution générale des prix de 11 %. Certaines rubriques ont fait l'objet de taux de glissement particuliers :

- contribution T. D. F. : + 12,5 % ;
- cotisation I. N. A. : + 14,5 % (hors contribution exceptionnelle 1980 de 5,3 millions de francs prévue pour reconstituer la trésorerie de l'institut) ;
- impôts et taxes : + 19,5 % ;
- achats de longs métrages : + 20 % dus à la forte tendance à la hausse constatée déjà les années précédentes ;
- frais divers de gestion : + 8,5 % confirmant l'effort particulier entrepris par F. R. 3 pour limiter au maximum les dépenses non directement rattachées à la production.

Conformément aux directives de l'autorité de tutelle.

Les mesures nouvelles correspondent à :

- + 2 millions de francs liés au remplacement de la liaison satellite Symphonie desservant les stations de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon par une liaison Intelsat ; la charge en résultant est prévue dans le montant des « T. F. S. E. » ;
- + 0,5 million de francs : mise en place de mesures audimétriques par le C. E. O. (charge prévue en T. F. S. E.) ;
- + 0,8 million de francs : plan directeur informatique (dépense imputée sur le poste T. F. S. E.) ;
- + 10,9 millions de francs affectés à la création. Une ventilation prévisionnelle indicative a été opérée sur les chapitres 65 « Charges de production », 61 « Frais de personnel », 63 « T. F. S. E. » et 64 « Frais de transport ».

**RADIO FRANCE**

**PROJET DE BUDGET POUR 1981**

Le détail du projet de budget pour 1981 figure dans les trois tableaux ci-après.  
A ce niveau d'élaboration il n'est pas établi par centres de coût.

Il a été élaboré à partir des informations communiquées par les autorités de tutelle et notamment de l'hypothèse économique d'une progression de 10,5 % pour les prix à la consommation et de 12,3 % pour les appointements.

Toutefois, ces taux ont été appliqués à une base 1980 réévaluée pour tenir compte, d'une part de l'évolution des prix au cours du présent exercice, d'autre part du surcroît de charges que représentera l'année prochaine la poursuite des radios nouvelles jusqu'aux dates prévues pour la fin de ces expériences.

*Exploitation : état prévisionnel pour l'année 1981.*

**DEPENSES**

(En millions de francs H. T.)

Achats .....	11,45
Frais de personnel .....	498,9
Impôts et taxes .....	15,5
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	441,7
Transports et déplacements .....	9,8
Frais divers de gestion.....	33,6
Frais financiers .....	2,7
Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.....	58,5
<b>Total .....</b>	<b>1 082,15</b>

*Exploitation : état prévisionnel pour l'année 1981.*

**RECETTES**

(En millions de francs H. T.)

Redevance répartie .....	948
Fonds de l'audience et de la qualité.....	8,9
Redevance précipitaire .....	5,75
Publicité collective .....	15,1
Services rendus aux administrations.....	53,4
Recettes commerciales .....	31,6
Produits financiers .....	7
Recettes diverses .....	12,4
<b>Total .....</b>	<b>1 082,15</b>

*Equiperment : état prévisionnel des ressources et des emplois pour l'année 1981.*

(En millions de francs H. T.)

**Emplois :**

Investissements (crédits de paiement).....	51,4
Remboursement d'emprunts .....	1,0
<b>Total .....</b>	<b>53</b>

**Ressources :**

Amortissements .....	51
Dotations sur la redevance.....	2
<b>Total .....</b>	<b>53</b>

## TELEDIFFUSION DE FRANCE

### PROJET DE BUDGET POUR 1981

Le budget prévisionnel établi pour 1981 s'élève à 1 471,10 millions de francs, se décomposant en (millions de francs) :

Dépenses de fonctionnement .....	1 106,82
Amortissement .....	345,49
Frais financiers .....	18,09
Résultats d'exploitation .....	0,70

\*  
\*\*

Ce budget est en augmentation globale de 12,74 % par rapport au budget 1980 ; cette variation traduit la prise en considération des conséquences de la conjoncture économique, des objectifs antérieurement définis, des mesures nouvelles et des mesures d'économie.

#### **Incidence de la conjoncture.**

Elle s'applique pour les années 1980 et 1981 :

1° Un ajustement de la base 1980 consécutif à l'évolution des prix qui d'ores et déjà s'avère plus lourde que prévue, notamment au titre des dépenses de personnel et de l'énergie, pour un montant total de 22,35 millions de francs 1980 ;

2° Les glissements pour 1981 sont calculés à partir des hypothèses générales communiquées par les autorités de tutelle. Compte tenu de la structure des dépenses à T. D. F., l'incidence de la conjoncture sur les dépenses autres que les amortissements, les frais financiers et dépenses de circuits est évaluée à 11,8 %.

#### **Les objectifs poursuivis par l'établissement.**

Il s'agit essentiellement de la poursuite des objectifs décidés antérieurement :

#### *L'extension des réseaux principaux nationaux.*

Les émetteurs dont la mise en service a été prévue en 1980 (30 émetteurs T. V. de duplication, 4 stations triples F. M. de puissance moyenne ainsi que 1 émetteur T. V., 1 émetteur radio dans les D. O. M.-T. O. M.), induisent des charges en année pleine. Par ailleurs, il est tenu compte des charges des émetteurs qui seront mis en service tout le long de l'année 1981 (24 émetteurs T. V. de duplication, 1 station quadruple F. M. de forte puissance, 3 stations triples F. M. de moyenne puissance, ainsi que 2 émetteurs radio O. M., 1 émetteur radio O. C. dans les D. O. M.-T. O. M.).

#### *L'élimination progressive des zones d'ombre.*

L'établissement poursuit en 1980 son effort d'investissement pour la résorption des zones d'ombre, conformément aux directives gouvernementales, tendant à ne pas ralentir avant 1982 le rythme actuel des mises en service. Dans cette perspective, l'établissement définit son action pour tenir compte, d'une part, des engagements pris par T. D. F. dans le cadre des plans départementaux déjà délibérés par les collectivités locales, d'autre part, des très lourdes incidences qui en résultent sur le budget de fonctionnement.

Le coût de la poursuite des objectifs décidés antérieurement a été évalué à 14,51 millions de francs 1980. Ce coût tient compte de l'augmentation des dépenses de tubes émetteurs (+ 3,7 millions de francs), de personnel (+ 1,28 million de francs), d'impôts et taxes (+ 1,9 million de francs) et diverses de fonctionnement (+ 7,63 millions de francs) dont celles d'énergie (+ 2,435 millions de francs).

### Les mesures nouvelles.

En ce qui concerne la base 1980, il a déjà été signalé une rectification dans la rubrique incidence de la conjoncture. Il convient de compléter par une mesure favorable à une diminution de cette base qui résulte d'une amélioration de la vie des tubes et de l'arrêt des mires 819 lignes, soit une réduction de 4,12 millions de francs 1980. On constate également un ajustement des charges pour 1981 lié à la modification de certains objectifs : arrêt du 819 lignes pour 50 % des réseaux en demi-année et diminution du relais de T.F. 1 sur le réseau affecté à F.R. 3, ce qui représente 2,97 millions de francs 1980.

La prise en compte de la création à caractère commercial de deux réseaux communautaires, seule mesure nouvelle d'expansion d'activité, laisse présager des recettes d'un montant de 1,5 million de francs 1980.

L'ensemble de toutes les mesures nouvelles 1980 et 1981 se traduit notamment par une diminution des dépenses en tubes émetteurs (— 5,35 millions de francs 1980) et un accroissement des dépenses de personnel (+ 11,35 millions de francs 1980), des « Travaux, fournitures et services extérieurs » (+ 7,38 millions de francs 1980) et des impôts, transports et frais divers de gestion (+ 1,72 million de francs 1980).

### Les mesures d'économie.

Des économies conjoncturelles ont été décidées au niveau de 12,89 millions de francs courants et devront porter sur les achats (— 1,8 million de francs), les dépenses de personnel (— 1,1 million de francs), les T.F.S.E. (— 5 millions de francs), les frais divers de gestion (— 2,8 millions de francs), auxquels s'ajoute une économie supplémentaire de — 2,19 millions de francs qui sera répartie ultérieurement. Ces mesures représentent 1,1 % des dépenses de l'établissement, hors amortissements, frais financiers et dépenses de circuits. Compte tenu de la structure du budget et de la part prépondérante des dépenses incompressibles, c'est une contrainte très dure qui est imposée à l'ensemble des services et qui touche à l'entretien des installations. Cela correspond à un abattement de 4,2 % de la partie variable du budget.

Par ailleurs, une réduction des horaires de mires qui ne peut dépasser une demi-heure par jour a été retenue (— 2 millions de francs courants). Une réduction plus importante perturberait en effet sérieusement les travaux des équipes de maintenance et de réception de T.D.F. et les travaux des radioélectriciens.

### Comptes financiers et spéciaux.

La diminution des frais financiers (— 3,13 millions de francs courants) est liée à la politique d'emprunt de l'établissement qui n'a pas eu recours à l'emprunt prévu pour 1979 et celle de l'annuité de provision pour le renouvellement des émetteurs des collectivités (— 2 millions de francs courants) résulte d'un ajustement correspondant aux besoins recensés. Enfin, l'augmentation de la réserve (+ 3,50 millions de francs courants) doit lui permettre de faire face aux aléas de la conjoncture et des évolutions imprévisibles des conditions d'exploitation des réseaux.

### Les amortissements.

Compte tenu des investissements réalisés, en cours de réalisation ou devant être réalisés en 1981, l'annuité d'amortissement à prévoir en 1981 sera de 345,49 millions de francs, soit une augmentation de 40,19 millions de francs par rapport à la dotation 1980.



Les dépenses de fonctionnement proprement dites (achats, personnel, impôts, T. F. S. E., transports, frais divers de gestion) progressent de 127,72 millions de francs courants.

L'incidence de la conjoncture, y compris les ajustements de conjoncture 1980, concerne, pour un montant de 133,12 millions de francs courants, tous les secteurs d'activité de T. D. F.

Les dépenses nouvelles, nécessaires à la poursuite des objectifs décidés antérieurement, concernent exclusivement les services opérationnels du secteur Diffusion qui voient leurs budgets de dépenses augmentés de 14,51 millions de francs courants.

Les autres ajustements qui concernent différents secteurs de T. D. F. réduisent les charges pour un montant de 7,02 millions de francs courants.

Par contre, les importantes mesures d'économie (12,89 millions de francs courants) qui seront imposées aux services affecteront très largement le secteur Diffusion ce qui ne peut être qu'une mesure parfaitement circonstancielle sous peine de créer de sérieuses difficultés pour le fonctionnement et de compromettre le patrimoine de l'établissement.

## INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIO-VISUEL

### PROJET DE BUDGET POUR 1981

Le projet de budget de l'Institut national de l'Audio-visuel pour 1981 s'élève à 214 millions de francs, ce qui correspond à une progression de 10,3 % par rapport au budget initial si l'on ne tient pas compte de la contribution exceptionnelle de 20 millions de francs attribuée en 1980 pour la création d'un fond de roulement.

#### Les recettes.

Les prévisions de recettes reposent sur :

1° Un taux d'augmentation de 14,5 % des contributions forfaitaires versées par les organismes de radio-télévision à l'Institut pour l'accomplissement de ses missions. Leur montant s'élève à 137,4 millions de francs, ce qui correspond à 64 % des ressources de l'Institut.

2° Une hypothèse de progression de 3,4 % des autres recettes. Cette faible progression est due au fait que plus de la moitié de ces ressources ont pour origine les contrats passés avec les Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération.

L'Institut a été informé que, comme pour les autres dépenses de l'Etat, les crédits destinés à la formation professionnelle et à la diffusion culturelle ne devraient pas progresser par rapport à 1981.

#### Les dépenses.

Le taux de progression retenu pour les frais de personnel, qui constituent 67 % des dépenses de l'Institut, est, conformément aux indications de la Tutelle, de 12,3 %.

Aucune création d'emploi n'est prévue.

Les autres charges n'augmentent en moyenne que de 7,5 %. Elles sont constituées pour l'essentiel par les « Travaux, fournitures et services extérieurs » (+ 7,2 %) et la dotation aux amortissements (+ 10,5 %).

En conséquence, la progression d'un exercice à l'autre de la masse des crédits de fonctionnement dont seront dotés les services sera inférieure à l'érosion monétaire prévisible.

L'exécution du budget pour 1981 sera donc un exercice difficile qui demandera préalablement une étude approfondie de l'utilisation optimale des moyens nécessaires à chaque objectif.

Le cadre budgétaire ainsi tracé doit permettre cependant à l'Institut de faire face à toutes ses obligations tout en poursuivant et en consolidant son programme de redressement financier.

#### Les objectifs.

La ventilation de ce budget par secteur d'activité n'a pas encore été effectuée de manière précise pour 1981. Elle sera très proche de celle de l'exercice précédent, les différentes missions de l'Institut n'ayant pas été modifiées.

Cependant, un effort particulier sera consenti au plan des investissements, notamment pour le renouvellement des matériels techniques, afin de les placer à un niveau technologique moderne indispensable à la formation professionnelle.

En outre, l'Institut procédera à la réalisation de quelques objectifs nouveaux qui sont essentiels pour l'accomplissement de ses missions de service public. Il s'agit de :

- la modernisation de la gestion des archives, notamment par de nouvelles étapes d'informatisation et la téléconsultation ;

— une accélération de l'entreprise de restauration du patrimoine audio-visuel dont l'I.N.A. assure la conservation ;

— le démarrage d'une véritable politique de conservation et de diffusion des archives régionales.

Les tableaux annexés récapitulent les prévisions de recettes et de dépenses pour 1981.

*Prévisions de recettes.*

NATURE	BUDGET primitif 1980.	BUDGET 1981.	ECARTS en pourcentage.
	(En millions de francs.)		
Contributions forfaitaires .....	120	137,40	+ 14,5
Formation professionnelle des organismes de radiotélévision .....	12,60	13,20	+ 4,8
Services rendus à des administrations.....	42,20	38,50	— 8,7
Recettes commerciales .....	18,35	22	+ 19,8
Recettes diverses .....	0,9	2,90	
<b>Total .....</b>	<b>194,05</b>	<b>214</b>	<b>+ 10,3</b>

*Prévisions de dépenses.*

NATURE	BUDGET primitif 1980.	BUDGET 1981.	ECARTS en pourcentage.
	(En millions de francs.)		
Achats .....	2,74	2,95	+ 7,5
Frais de personnel .....	126,83	142,77	+ 12,3
Impôts et taxes.....	3,68	4,14	+ 12,3
T. F. S. E. ....	35,35	37,90	+ 7,2
Transports et déplacements.....	2,61	2,80	+ 7,4
Programmes enregistrés, opérations avec des tiers .....	1,62	0,85	— 47,4
Frais divers de gestion.....	5,08	5,49	+ 8,1
Frais financiers .....	1,84	1,30	— 29,3
Dotations aux amortissements.....	14,30	15,80	+ 10,5
<b>Total .....</b>	<b>194,05</b>	<b>214</b>	<b>+ 10,3</b>

## SOCIETE FRANÇAISE DE PRODUCTION

### PROJET DE BUDGET POUR 1981

Les contrats pluriannuels signés par les sociétés de programme T.F. 1 et A. 2 prévoient, à partir de 1980, un accroissement de leurs commandes auprès de la S.F.P. Les sociétés de programme ont manifesté leur inquiétude quant à la possibilité qu'elles auraient d'accomplir leurs engagements si leurs recettes ne connaissaient pas une évolution satisfaisante.

Les divers postes du budget 1981 actuellement en préparation se présentent, pour le moment, de la façon suivante (en millions de francs) :

Achats de matières consommables .....	55 »
Coût du personnel permanent .....	340 »
Heures supplémentaires .....	19,4
Occasionnels et intérimaires .....	49 »
Cachets .....	118 »
Impôts et taxes .....	21 »
T. F. S. E. (hors intérimaires) .....	126,7
Missions de transports .....	33 »
Frais divers de gestion .....	8,4
Achats de droits .....	3,5
Frais financiers .....	28 »
Charges exceptionnelles .....	8 »
<b>Total avant amortissements .....</b>	<b>810 »</b>

Les chiffres indiqués ci-dessus constituent de simples estimations, la S.F.P. ne disposant pas encore de la totalité des commandes pour l'exercice 1981.

La possibilité ou non de planifier convenablement l'activité en 1981 sera un facteur essentiel du succès de l'effort entrepris pour réduire cette prévision de dépenses.

## COMPTE RENDU DU DEBAT EN COMMISSION

La commission a procédé, sur le rapport de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial, à l'examen des dispositions relatives à la radio-diffusion-télévision française (ligne 74 de l'état E et article 37 du projet de loi de finances) dans sa séance du jeudi 30 octobre.

Après l'exposé du rapporteur spécial, un large débat s'est engagé au cours duquel sont intervenus plusieurs membres de la commission.

M. René Tomasini a rappelé le rôle de la télévision pour l'information du public et la formation des citoyens. Il a souhaité une meilleure promotion de la musique sur le petit écran.

M. René Chazelle a évoqué la couverture des zones d'ombre dans certaines parties du centre de la France. Il a demandé une meilleure programmation des émissions culturelles en vue notamment d'atteindre le public des jeunes.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a noté l'effort de rigueur de gestion réalisé par l'Institut national de l'audio-visuel (I. N. A.). Il a ensuite évoqué les difficultés créées par la double tutelle exercée sur l'établissement public Télédiffusion de France (T. D. F.).

La commission a adopté le rapport de M. Jean Cluzel.

# ANNEXES

- - -

## ANNEXES

---

- ANNEXE N° 1. — Les expériences de radios décentralisées et thématiques.
- ANNEXE N° 2. — Volume des émissions de fiction diffusées en 1979 et au premier semestre 1980 sur les trois chaînes de télévision.
- ANNEXE N° 3. — Nombre des films diffusés en 1979 et au premier semestre 1980 sur chacune des trois chaînes de télévision.
- ANNEXE N° 4. — Bilan de l'action extérieure des organismes de radio-télévision française en 1979 et au premier semestre 1980.
- ANNEXE N° 5. — Balance commerciale des productions audio-visuelles par société de télévision.
- ANNEXE N° 6. — Mesures arrêtées par les organismes de R. T. F. concernés pour tenir compte des observations et recommandations présentées par la Commission sénatoriale d'enquête.
- ANNEXE N° 7. — Etat de la mise en œuvre des trente recommandations de la Commission sénatoriale d'enquête sur la télévision.
- ANNEXE N° 8. — Nombre de jours de grève et de service minimum depuis janvier 1979.
-

## ANNEXE N° 1

### LES EXPERIENCES DE RADIOS DECENTRALISEES ET THEMATIQUES

En 1980, Radio France a eu l'autorisation de créer quatre nouvelles radios, trois radios locales et une radio thématique destinée à un public jeune.

Les stations locales fonctionnent à titre expérimental dans la région de Lille depuis le 19 mai 1980, en Mayenne depuis le 16 juin. La station de Melun a été lancée le 11 septembre.

Ces trois expériences sont menées sous la responsabilité de Radio France. Toutefois, dans la région lilloise un groupement d'intérêt économique a pour objet de permettre la mise en commun de moyens administratifs, techniques et en personnels de F. R. 3 et de Radio France.

Elles sont suivies par une Commission nationale permanente d'évaluation chargée d'en dresser le bilan pour 1981.

Pour éclairer cette commission, des sondages sur l'écoute de ces radios seront réalisés dès l'automne 1980. Nous ne disposons donc actuellement d'aucun résultat chiffré sur leur auditoire.

On peut néanmoins relever que, dès les premiers jours, le public a manifesté son vif intérêt pour Fréquence Nord et Radio Mayenne, leur réservant un accueil chaleureux.

Les très nombreux coups de téléphone et visites d'auditeurs ont démontré que ces radios répondaient bien à leurs missions d'information, de divertissement, de contact et d'expression sur le plan local.

La radio est très vite apparue comme un instrument indispensable pour faire connaître les activités et initiatives diverses qui se développaient tant en ce qui concerne la ville, que le département ou la région. Elle est devenue un lieu privilégié d'échanges et de contact.

Un autre signe de leur popularité, particulièrement en Mayenne, a été l'accroissement important des ventes de récepteurs radio en modulation de fréquence enregistré depuis leur lancement.

Ces radios émettent tous les jours sur modulation de fréquence, de 5 h 45 à 24 heures pour Fréquence Nord et de 6 heures à 22 heures pour Radio Mayenne.

Elles ont comme objectif d'informer et de distraire et se veulent des radios largement ouvertes à la création et à l'expression locales. Le plus souvent possible, le personnel a été recruté sur place et l'effort dans ce sens ira s'accroissant au fur et à mesure que se révéleront des talents radiophoniques locaux.

Une des particularités du programme est de comporter des émissions « d'expression locale » ouvertes aux parlementaires, conseillers généraux et représentants des conseils municipaux de la zone d'écoute, aux organisations et syndicats professionnels, aux chambres consulaires, ainsi qu'aux associations, groupes de croyance et de pensée.

Ces émissions sont réalisées par les intervenants eux-mêmes. Une commission, composée de trois magistrats, détermine auprès de chacune des radios les conditions d'accès à l'antenne et répartit les temps d'expression.

Les personnels techniques, journalistes et administratifs sont au nombre d'une douzaine pour chacune des stations de Laval et de Melun et d'une vingtaine pour Lille (pour cette station ce chiffre comporte les personnels relevant de F. R. 3 et de Radio France).



L'animation antenne est assurée par une demi-douzaine de collaborateurs sous contrat à Laval et Melun et une dizaine à Lille.

Le coût prévisionnel de fonctionnement en année pleine de ces stations est estimé à environ 5 millions de francs pour Laval, 5 millions de francs pour Melun, 8,6 millions de francs pour Lille (compte tenu pour cette dernière station de l'apport F. R. 3).

Radio 7 émet depuis le 2 juin 1980, tous les jours de 7 heures à 24 heures, sur une partie de la région parisienne et en modulation de fréquence. (99,7 Mhz.)

Le programme est conçu pour répondre aux goûts et aux besoins d'un public jeune, aussi bien dans le domaine musical et culturel, qu'en ce qui concerne leurs loisirs, leur formation, leur insertion dans la vie professionnelle, etc.

Cette radio, réalisée par une équipe de jeunes animateurs, est un lieu d'échanges et de contacts. Elle fait une place assez large aux informations de service.

Elle favorise les initiatives les plus diverses et sert de tremplin pour les nouveaux talents.

Aucun sondage n'a encore été réalisé sur cette radio. Toutefois, sa popularité auprès du public s'est révélée dès les premiers jours : les auditeurs se sont manifestés en grand nombre et avec enthousiasme, aussi bien par téléphone que par courrier.

Depuis la rentrée, un effort particulier est fait en faveur de l'information de service et de la chanson française. D'autre part, Radio 7 est désormais diffusée en stéréophonie.

Les dépenses de programme de cette chaîne s'élèvent en année pleine à 2,5 millions de francs.

L'équipement technique de Radio 7 comprend un studio et une cabine technique installés à proximité du grand hall public de la Maison de Radio France.

L'équipe à laquelle ce programme est confié comprend une vingtaine de personnes (techniciens des services de Radio France et présentateurs au cachet).

Radio-troisième âge. — Un autre projet, destiné au public du troisième âge, est à l'étude depuis plusieurs mois ; il ne s'agirait pas toutefois d'une nouvelle station mais d'un programme quotidien de quelques heures, à base d'informations de services, qui s'inscrirait dans une orientation nouvelle donnée à l'un des réseaux mis à la disposition de Radio France, le réseau B, ondes moyennes.

La date de lancement de ce programme n'a pas encore été retenue au moment où le présent document est établi.

Un studio serait consacré à ce programme.

L'équipe à laquelle serait confié ce programme serait également restreinte : elle comprendrait une dizaine de personnes.

## ANNEXE N° 2

### VOLUME DES EMISSIONS DE FICTION DIFFUSEES EN 1979 ET AU PREMIER SEMESTRE 1980 SUR LES TROIS CHAINES DE TELEVISION

#### T. F. 1

#### FICTION 1979

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
Fiction française .....	211 h 35	144 h 24	355 h 59
Fiction étrangère .....	173 h 48	117 h 52	291 h 40
Dont :			
Francophone .....	7 h 01		
Américaine .....	196 h 37		
Anglaise .....	68 h 59		
Autres .....	19 h 33		
	385 h 23	262 h 16	647 h 39

#### FICTION PREMIER SEMESTRE 1980

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
Fiction française .....	111 h 02	45 h 54	156 h 56
Fiction étrangère .....	73 h 45	57 h 36	131 h 21
Dont :			
Francophone .....	9 h 37		
Américaine .....	63 h 52		
Anglaise .....	33 h 48		
Autres ... ..	24 h 04		
	184 h 47	103 h 30	288 h 17

**ANTENNE 2**

**FICTION 1979**

*Nombre d'heures d'émissions de fiction diffusées en 1979.*

Fiction française (308 heures) :

Première diffusion ..... 190 heures  
Rediffusion ..... 118 heures

Fiction étrangère (308 heures) :

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
	En heures.		
U. S. A. ....	120	128	248
Anglo-américaine .....	2	>	2
Britannique .....	38	4	42
Polonaise .....	8	>	8
Italienne .....	4	>	4
Allemande .....	3	>	3
Belge .....	1	>	1
<b>Total .....</b>	<b>176</b>	<b>132</b>	<b>308</b>

NOTA. — Il convient de rappeler qu'en application des dispositions annuelles du cahier des charges prises pour l'exécution de l'article 24 de ce document, le pourcentage minimal d'émissions de fiction française originale est fixé à 60 % ; le cahier des charges prévoit que ce pourcentage est calculé en prenant en compte les émissions diffusées :

En semaine : entre 12 heures et 14 heures et après 19 heures.

Les samedis, dimanches et jours fériés : toute la journée.

En application de ce mode de calcul, Antenne 2 a, en 1979, respecté les prescriptions de son cahier des charges.

**FICTION AU PREMIER SEMESTRE 1980**

Fiction française (147 heures) :

Première diffusion ..... 114 heures  
Rediffusion ..... 33 heures

**Total .....** 147 heures

Fiction étrangère (145 heures) :

	PREMIERE diffusion.	REDIFFUSION	TOTAL
	En heures.		
U. S. A. ....	63	48	110
Britannique .....	3	16	19
Anglo-italienne .....	6	>	6
Canada .....	2	>	2
Belgique .....	2	>	2
Suisse .....	2	>	2
Hollande .....	4	>	4
<b>Total .....</b>	<b>81</b>	<b>64</b>	<b>145</b>

NOTA. — Les mêmes dispositions du cahier des charges s'appliquent pour 1980 et les prévisions relatives à cet exercice montrent que le pourcentage de 60 % sera également atteint.

F. R. 3

FICTION 1979

A. — Emissions de fiction (première diffusion, origine française).

Jeunesse quotidienne .....	2 h 58
Cinéma 16 .....	17 h 06
Le Roman du Samedi .....	11 h 13
Feuilletons .....	5 h 41
Grandes Conjurations .....	1 h 26
Séries .....	5 h 41
Divers .....	5 h 57
Fiction Régions .....	3 h 32
<b>Total</b> .....	<b>53 h 34</b>

B. — Emissions de fiction (première diffusion, origine étrangère).

Téléfilms .....	13 h 28
Jeunesse .....	9 h 32
<b>Total</b> .....	<b>23 h 00</b>

soit un total de 76 h 34 de fiction en première diffusion.

C. — Rediffusions.

a) Origine française :

Cinéma 16 .....	15 h 35
Feuilletons .....	10 h 25
Séries .....	27 h 21
Divers .....	0 h 25
<b>Total</b> .....	<b>53 h 47</b>

b) Origine étrangère :

Téléfilms .....	1 h 03
Jeunesse .....	2 h 28
<b>Total</b> .....	<b>3 h 31</b>

soit un total de 57 h 18 de fiction rediffusée.

NATIONALITÉ

B. — Emissions de fiction (première diffusion, origine étrangère).

Téléfilms (13 h 28) :

Allemagne .....	1 h 21
Grande-Bretagne .....	8 h 50
Italie .....	0 h 57
U.S.A. ....	2 h 20
<b>Total</b> .....	<b>13 h 28</b>

Jeunesse (9 h 32) :

Grande-Bretagne .....	1 h 55
Pologne .....	4 h 49
U.S.A. ....	2 h 48
<b>Total</b> .....	<b>9 h 32</b>

Total (23 heures) :

Allemagne .....	1 h 24
Grande-Bretagne .....	10 h 45
Italie .....	0 h 57
Pologne .....	4 h 48
U.S.A. ....	5 h 09
<b>Total</b> .....	<b>23 h 00</b>

PREMIER SEMESTRE 1960

A. — Emissions de fiction (première diffusion, origine française).

<i>Jeunesse quotidienne</i> .....	0 h 26
<i>Cinéma 16</i> .....	10 h 05
<i>Le Roman du Samedi</i> .....	7 h 30
<i>Théâtre de Toujours</i> .....	1 h 55
<i>Séries</i> .....	3 h 42
<i>Divers</i> .....	8 h 48
<b>Total</b> .....	<b>32 h 36</b>

B. — Emissions de fiction (première diffusion, origine étrangère).

<i>Téléfilms</i> .....	10 h 24
<i>Théâtre de Toujours</i> .....	7 h 04
<i>Fiction Jeunes</i> .....	0 h 48
<b>Total</b> .....	<b>18 h 16</b>

soit un total de 50 h 42 de fiction en première diffusion.

C. — Rediffusions.

a) Origine française :

<i>Cinéma 16</i> .....	1 h 36
<i>Dramatiques I.N.A.</i> .....	21 h 01
<i>Divers</i> .....	3 h 34
<b>Total</b> .....	<b>26 h 11</b>

b) Origine étrangère :

Néant.

soit un total de 26 h 11 de fiction rediffusée.

NATIONALITÉ

B. — Emissions de fiction (première diffusion, origine étrangère).

Téléfilms (10 h 24) :

<i>Grande-Bretagne</i> .....	1 h 03
<i>Tchécoslovaquie</i> .....	1 h 19
<i>U.S.A.</i> .....	8 h 02
<b>Total</b> .....	<b>10 h 24</b>

*Théâtre de Toujours* (7 h 04) :

<i>Grande-Bretagne</i> .....	7 h 04
------------------------------	--------

*Jeunesse* (0 h 48) :

<i>U.S.A.</i> .....	0 h 48
---------------------	--------

**Total (18 h 16) :**

<i>Grande-Bretagne</i> .....	8 h 07
<i>Tchécoslovaquie</i> .....	1 h 19
<i>U.S.A.</i> .....	8 h 50
<b>Total</b> .....	<b>18 h 16</b>

## ANNEXE N° 3

### NOMBRE DES FILMS DIFFUSES EN 1979 ET AU PREMIER SEMESTRE 1980 SUR CHACUNE DES TROIS CHAINES DE TELEVISION

#### ANNEE 1979

##### Société T. F. 1.

1° Films à imputer sur le contingent annuel .....	148
A savoir :	
a) Films soumis au quota de nationalité .....	148
dont : 91 films français (61,5 %) ;	
57 films étrangers (38,5 %).	
b) Films de caractère Ciné-Club .....	Néant
2° Films diffusés au titre du service minimum .....	0
Total des films diffusés .....	<u>157</u>

##### Société Antenne 2.

1° Films à imputer sur le contingent annuel .....	128
A savoir :	
a) Films soumis au quota de nationalité .....	82
dont : 49 films français (59,8 %) ;	
33 films étrangers (40,2 %).	
b) Films de caractère Ciné-Club .....	46
dont 21 films français et 25 films étrangers.	
2° Films diffusés au titre du service minimum .....	5
Total des films diffusés .....	<u>133</u>

##### Société F. R. 3.

1° Films à imputer sur le contingent annuel .....	238
A savoir :	
a) Films soumis au quota de nationalité .....	185
dont : 101 films français (54,6 %) ;	
84 films étrangers (45,4 %).	
b) Films de caractère Ciné-Club .....	48
2° Films diffusés au titre du service minimum .....	14
Total des films diffusés .....	<u>247</u>

Les sociétés T.F. 1, A. 2 et F.R. 3 ont par conséquent respecté les obligations définies par leur cahier des charges.

**PREMIER SEMESTRE 1960**

**Société T. F. 1.**

1° Films à imputer sur le contingent annuel .....	85
A savoir :	
a) Films soumis au quota de nationalité .....	85
dont : 41 films français (48,23 %) ;	
44 films étrangers (51,77 %).	
b) Films de caractère Ciné-Club.....	Néant
2° Films diffusés au titre du service minimum .....	Néant
Total des films diffusés .....	<u>85</u>

**Société Antenne 2.**

1° Films à imputer sur le contingent annuel .....	49
A savoir :	
a) Films soumis au quota de nationalité .....	32
dont : 15 films français (46,87 %) ;	
17 films étrangers (53,13 %).	
b) Films de caractère Ciné-Club.....	17
dont : 8 films français (47,05 %) ;	
9 films étrangers (52,95 %).	
2° Films diffusés au titre du service minimum .....	Néant
Total des films diffusés .....	<u>49</u>

**Société F. R. 3.**

1° Films à imputer sur le contingent annuel .....	121
A savoir :	
a) Films soumis au quota de nationalité .....	97
dont : 66 films français (68,04 %) ;	
31 films étrangers (31,96 %).	
b) Films de caractère Ciné-Club.....	24
dont : 7 films français (29,16 %) ;	
17 films étrangers (70,84 %).	
2° Films diffusés au titre du service minimum .....	Néant
Total des films diffusés .....	<u>121</u>

## ANNEXE N° 4

### BILAN DE L'ACTION EXTERIEURE DES ORGANISMES DE RADIO-TELEVISION FRANÇAISE EN 1979 ET AU PREMIER SEMESTRE 1980

#### I. — L'action radiophonique de la France vers l'étranger.

L'action extérieure radiophonique de la France s'exerce essentiellement par la Somera-Radio Monte-Carlo et par Radio-France Internationale.

##### 1° SOMERA - RADIO MONTE-CARLO

L'émetteur de Chypre de la Somera-Radio Monte-Carlo émet en ondes moyennes en français (20 %) et en arabe (80 %) pendant 16 h 45 par jour (de 4 heures G.M.T. à 20 h 45 G.M.T.), couvrant efficacement le littoral égyptien jusqu'au Caire et celui du Proche-Orient, assez profondément jusqu'à Bagdad, comme en témoigne un courrier de 3 000 lettres par mois.

##### 2° RADIO-FRANCE INTERNATIONALE (R.F.I.)

L'action de Radio-France Internationale comporte plusieurs volets qui sont essentiellement :

- les émissions vers l'étranger ;
- les échanges internationaux ;
- les envois de programmes enregistrés.

##### 2.1. Les émissions vers l'étranger.

Les vingt émetteurs ondes courtes de Radio-France Internationale situés à Allouis et Issoudun ont diffusé en 1979 un volume horaire de programmes à destination de l'étranger identique à celui de 1978, soit 15 345 heures environ.

##### 2.1.1. Les émissions en français.

Trois chaînes se répartissent comme suit la diffusion des programmes.

##### La chaîne Sud :

Cette chaîne vers l'Afrique et les îles francophones de l'océan Indien a répondu à la décision du Gouvernement français de consacrer l'essentiel de son potentiel technique en ondes courtes à une région qui rassemble la plus importante population de langue française dans le monde.

- durée des émissions : 17 h 30 par jour, dont 1 heure en anglais (« Paris calling Africa »), soit environ 6 400 heures de diffusion en 1978 ;
- programme : un programme continu constitué pour 51 % (9 heures par jour) de reprise en direct ou en différé des émissions de France-Inter et, pour le reste, d'émissions spécifiques composées pour le public africain francophone. On note que l'émission quotidienne en anglais connaît un impact important extra-africain notamment aux Etats-Unis et en Inde. R.F.I. reçoit chaque mois un millier de lettres d'auditeurs à l'écoute de ce programme.



La chaîne Est :

Cette chaîne vers l'Europe centrale et orientale, créée en avril 1977, possède un auditoire potentiel de 49 millions de personnes. Les ondes courtes permettent d'atteindre la Chine, l'Inde et l'Australie et également des zones plus directement visées par la chaîne Sud. Les auditeurs peuvent ainsi effectuer un choix entre deux programmes venus de France, possibilité qu'aucune radio émettant vers l'étranger n'offrait jusqu'à présent.

- durée des émissions : 15 heures par jour de programme continu en français, soit environ 5 500 heures de diffusion en 1978 ;
- programme : ce programme comporte un choix d'émissions empruntées à France-Inter, France-Culture et France-Musique. Depuis septembre 1977, il se compose aussi d'une heure d'informations spécifiques conçues pour les publics francophones des pays d'Europe recevant ces émissions.

La chaîne Ouest :

Depuis le 16 février 1976, Radio-France Internationale émet vers la côte Est de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale.

- durée des émissions : 5 heures par jour, soit environ 1 800 heures de diffusion en 1979.
- programmes : le programme relaie en direct les émissions de France-Inter au moyen de trois émetteurs ondes courtes (de 500 kW pour l'un et 100 kW les deux autres) mis en service à cet effet.

2.1.2. Les émissions en langue étrangère.

*En portugais :*

- émetteurs : 2 émetteurs ondes courtes de 100 kW couvrent l'ensemble du Portugal et atteignent les Açores ainsi qu'une partie du Brésil.
- durée d'émission : 1 heure par jour depuis le 7 mars 1977.
- programme : ce programme est composé de 22 h 15 à 23 h 15 (heure française) chaque soir d'un journal parlé et de la diffusion de rubriques fixes sous forme de magazines, d'entretiens ou de chroniques. Une émission hebdomadaire est consacrée aux Portugais en France et trois fois par semaine sont diffusées des leçons de français.

*En allemand :*

- émetteurs :  
Depuis Strasbourg (émetteurs ondes moyennes) et Allouis (ondes courtes) est assurée une « couverture » suffisante des régions de langue allemande (République fédérale d'Allemagne en particulier, République démocratique allemande, Autriche, Suisse alémanique) et également d'auditeurs de langue allemande de toute l'Europe occidentale, centrale et orientale.  
Depuis Berlin, l'émetteur F.M. des Forces françaises libres émet aussi les jours ouvrables.
- durée d'émission :  
Strasbourg-Allouis : 1 heure par jour de 19 heures à 20 heures ;  
Berlin : 1 heure par jour de 18 heures à 19 heures, sauf le dimanche.
- Le programme se compose d'émissions d'informations destinées à dresser un panorama de la vie française et internationale. Un sondage récent a permis de vérifier le succès de ce programme auprès des jeunes, notamment, ainsi que la régularité de l'écoute dans sa répartition géographique en Allemagne.

*En espagnol :*

Cette émission de trente-cinq ans d'existence a connu depuis ces dernières années un renouvellement de son auditoire qui se situe en particulier parmi les jeunes, les cadres, les professions libérales et les travailleurs manuels.

- émetteurs : situés à Toulouse, ces émetteurs permettent grâce aux ondes courtes d'atteindre le Sud de l'Espagne, les Canaries et la côte Ouest de l'Afrique.
- durée d'émission : 1 heure par jour de 23 heures à 24 heures.

— programme : ce programme comporte un bulletin d'informations, des rubriques fixes à caractère culturel, des leçons de français.

Deux fois par semaine, tous les quinze jours, est également organisé un multiplex entre la France, l'Espagne et d'autres pays d'Europe.

## 2.2. Les échanges internationaux.

Les activités marquantes pour l'année 1979 et les premiers mois de 1980, en ce qui concerne le service des échanges internationaux, sont de deux ordres.

### 2.2.1. Rencontres internationales et protocoles.

#### Rencontres :

En 1979, onze rencontres à caractère international se sont déroulées à Paris :

- six réunions de la Communauté radiophonique des programmes de langue française (C.R.P.L.F.) ;
- deux réunions de l'Union Européenne de radiodiffusion (U.E.R.) ;
- une réunion de l'O.F.A.J. (Office franco-allemand pour la jeunesse) ;
- une réunion pour le Prix de Monaco ;
- une visite de délégation yougoslave.

#### Protocoles :

Le 2 juillet 1979 : renouvellement du Protocole d'application avec l'U. R. S. S.

Le 8 mai 1980 : renouvellement de l'Accord-cadre avec la Pologne.

Tous les autres accords passés antérieurement pour une durée de cinq ans avec les pays de l'Est continuent d'être validés.

Un Accord avec la Chine devrait être signé en novembre 1980.

### 2.2.2. Les programmes.

Le service des échanges a également la mission de promouvoir à l'étranger les meilleures productions réalisées par Radio-France et de recevoir les œuvres étrangères sélectionnées sur les antennes de Radio-France.

Les échanges internationaux de programmes :

En 1979, Radio-France a exporté 1 367 h 34 de programmes et en a réceptionné 663 h 40. Les échanges du premier semestre 1980 ne sont pas encore comptabilisés.

#### Echanges 1979.

	RADIO-FRANCE vers pays étrangers.	PAYS étrangers vers Radio-France.	SOLDE des échanges Radio-France/ étranger.
Musique .....	958 h 21	557 h 54	+ 400 h 27
Emissions parlées .....	409 h 13	105 h 46	+ 303 h 27
<b>Total .....</b>	<b>1 367 h 34</b>	<b>663 h 40</b>	<b>+ 703 h 54</b>

Les échanges dans le cadre de la Communauté radiophonique des programmes de langue française (C. R. P. L. F.) :

C'est dans le cadre de cet organisme, qui regroupe le Canada francophone (S. R. C.), la Belgique (R. T. B.), la France (S. R. F.), et la Suisse romande (R. T. S. R.), que sont réalisées de grandes coproductions d'œuvres dramatiques et musicales qui nécessitent des moyens financiers importants et dont un seul organisme ne pourrait assumer la charge

La C. R. P. L. F. organise un nombre important de rencontres annuelles ayant lieu chaque fois dans une localité différente (Genève, Lausanne, Paris, Bruxelles, Montréal, etc.) et au cours desquelles les membres de la C. R. P. L. F. définissent leur coopération. En 1979, six de ces réunions ont eu lieu à Paris.

### 2.3. Les envois de programmes radiophoniques enregistrés.

Il s'agit de programmes proposés aux radiodiffusions étrangères pour diffusion sur leurs propres antennes.

#### 2.3.1. La diffusion culturelle assistée par le Ministère des Affaires étrangères.

	1979
Production .....	211 heures
Nombre de programmes.....	18
Heures envisagées .....	18 456 h 45
Nombre de langues utilisées.....	3

#### 2.3.2. La diffusion culturelle assistée par le Ministère de la Coopération.

Ces programmes sont, pour une large part, consacrés à la mise en valeur du patrimoine culturel des pays destinataires :

	1979
Programmes spécifiques .....	14 458 h 15
Reprises des chaînes.....	4 520 h
Action extérieure (1).....	59 h 45
Total .....	19 038 h

## II. — Présentation des programmes de télévision à l'étranger en 1979.

Les sociétés font connaître leurs programmes par divers moyens qui sont essentiellement les marchés de télévision et différents festivals.

### L'I. N. A.

Par ses productions l'Institut national de l'audio-visuel a été représenté :

- au vingt-cinquième Festival international des films de court métrage d'Oberhausen (avril) ;
- à Vidéo 79, à Rome (mai) ;
- au Festival international de Cinéma 16 de Montréal (mai) ;
- à la Biennale de Venise 1979 (septembre) ;
- au London Film Festival (novembre) ;
- au premier Festival international du film sur l'art de Thonon-les-Bains (octobre) ;
- au Festival des peuples de Florence (décembre) ;
- au Festival international du film et du théâtre de Dublin (décembre).

### T. F. 1.

En 1979 et 1980, la Société T. F. 1 participe aux différents marchés de télévision : Monte-Carlo, M. I. P. - T. V., M. I. F. E. D. et U. E. R., N. A. T. P. E. à San Francisco.

En matière de festivals, T. F. 1 a participé notamment à la Rose d'Or de Montreux, au Festival de Prague, à l'Anneau d'Or de Lausanne, à la Salute de New York (présentation de programmes français aux P.B.S. américaines).

---

(1) Emissions reprises des émissions spécifiques réalisées par le Ministère des Affaires étrangères.

## ANTENNE 2

Antenne 2 a participé également en 1979 aux marchés traditionnels de télévision : à Monte-Carlo (février), au M.I.P. - T.V. à Cannes (avril) et aux journées de l'U.E.R. à Milan (octobre).

En ce qui concerne les festivals, A. 2 a été présent au Prix Italie, au Festival de Monte-Carlo, au Festival de Lubiana en Yougoslavie, à la Rose d'Or de Montreux, au Festival de Londres.

### F. R. 3.

En 1979, F. R. 3 a été présent aux marchés de télévision de Monte-Carlo (une trentaine d'heures de visionnage), au M.I.P. - T.V. (environ 150 heures de visionnage), à l'U.E.R. de Milan (5 heures de « screening » fixe plus 30 heures de programmes de visionnage à la carte).

En mars 1980, la participation de F. R. 3 au N.A.T.P.E. de San Francisco (une quinzaine d'heures de visionnage) n'a pas eu de retombée commerciale mais a permis à la chaîne de mieux connaître le marché américain.

## III. — Exportation des productions audio-visuelles.

### 1° VENTES DE PROGRAMMES DE TÉLÉVISION A L'ÉTRANGER

#### T. F. 1.

La Société souligne qu'après la forte progression des ventes en 1978, les résultats de 1979 ont surtout pu être assurés compte tenu d'une certaine saturation des marchés les plus payants tels les Etats-Unis, la R.F.A. ou l'Italie, grâce à un effort vers des pays peu payeurs tels l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, l'Arabie Saoudite ou le Koweït par exemple.

En 1979, les pays francophones (Canada, Belgique, Suisse) ont représenté 22 % en volume horaire et 30 % en volume financier des ventes de programmes de T. F. 1 à l'étranger, soit :

Ventes de programmes de T. F. 1 à l'étranger en 1979 :

Volume horaire : 739 heures.

Volume financier : 11 600 000 F.

## ANTENNE 2

Antenne 2 a mené en 1979 une politique de renforcement de ses relations traditionnelles avec ses clients européens. Ainsi Antenne 2 souligne que le chiffre d'affaires des ventes avec la République fédérale d'Allemagne a été multiplié par quinze entre 1975 et 1979.

Antenne 2 mène, par ailleurs, une politique de redéploiement vers l'Amérique latine, les Etats-Unis, l'Extrême-Orient et le Proche-Orient. Un effort important de prospection aux Etats-Unis a été fait en 1979 auprès des producteurs indépendants, des sociétés de télévision par câble.

Antenne 2 a aussi mené en 1979 une intense activité de promotion en participant au N. A. T. P. E. (1) à San Francisco.

Antenne 2 réalise 35 % de son chiffre d'affaires à l'étranger par la vente de dramatiques et 41,5 % par la vente de séries et de séries policières. En 1979, les émissions qui se sont le mieux vendues ont été *Zola*, *Passe-Murailles*, *Un juge, un flic* et la série *Offenbach*.

Le réseau par câble du Québec a reçu 282 heures de programmes d'Antenne 2 en 1979.

Ventes de programmes Antenne 2 en 1979 :

Volume horaire : 700 heures ;

Volume financier : 7 300 000 F.

---

(1) Equivalent américain du M. I. P. - T. V. français de Cannes ou de l'Imput de Milan.

### F. R. 3.

La clientèle de F. R. 3 va en se diversifiant, composée de seize pays en 1976, elle en compte vingt-sept en 1979.

Cette clientèle étrangère est constituée en priorité par des pays francophones. La Suisse en tête des clients de F. R. 3 en 1978 avec dix-huit heures d'achats de programmes, est dépassée en 1979 par la Belgique avec vingt-deux heures d'achats.

La chaîne tend à diversifier aussi sa clientèle hors de la zone francophone, c'est ainsi qu'en 1979, la diversification amorcée l'année précédente a été poursuivie : seize heures ont été vendues à l'Argentine, quinze heures à la Hongrie, dix heures à l'Irlande, onze heures au Zaïre.

Le réseau par câble de Québec a reçu en 1979 300 heures de programmes de F. R. 3. L'extension d'une opération similaire est prévue pour le Liban en 1980.

Ventes de programmes de F. R. 3 en 1979 :

Volume horaire : 187 heures 40 minutes ;

Volume financier : 3 300 000 F.

### I. N. A.

Outre la diffusion culturelle gratuite pour le compte des Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, l'I. N. A. effectue également quelques ventes à l'étranger.

Ventes de programmes de l'I. N. A. en 1979 : 461 heures 54 minutes.

### S. F. P.

Ventes de contrats de droits de programme de la S. F. P. en 1979 :

	Francs.
Europe .....	3 565 082
Asie .....	95 680
Amérique du Nord .....	740 336
Amérique du Sud .....	176 514
Afrique .....	69 710
<b>Total pays étrangers .....</b>	<b>4 647 322</b>

## 2° DIFFUSION CULTURELLE GRATUITE I. N. A. EN PROGRAMME DE TÉLÉVISION

L'Institut national de l'audio-visuel effectue chaque année un envoi de programmes de télévision dans le cadre de la diffusion culturelle des Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération. Ces programmes proviennent des fonds de programmes T. F. 1, A. 2, F. R. 3 ainsi que des réserves de l'I. N. A.

### 2.1. Diffusion culturelle aux pays assistés par le Ministère des Affaires étrangères en 1979.

Programme de télévision : 2 761 heures 23 minutes.

### 2.2. Diffusion culturelle aux pays assistés par le Ministère de la Coopération en 1979.

Programme de télévision : 3 660 heures 13 minutes.

Il convient de noter qu'également outre la diffusion culturelle qu'il effectue par l'I. N. A., le Ministère de la Coopération assure aux pays qui en bénéficient une assistance ou fournitures d'informations télévisées par F. R. 3.

## ANNEXE N° 5

### BALANCE COMMERCIALE DES PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES PAR SOCIETE DE TELEVISION

SOCIETES	VENTES D'EMISSIONS à l'étranger.			ACHATS D'EMISSIONS à l'étranger.	
	Volume horaire.	Recettes brutes.	Recettes nettes (1).	Volume horaire.	Coût.
		(En millions de francs.)			(En millions de francs.)
T.F. 1.....	739	11,6	7,3	(2) 274	9,3
Antenne 2.....	700	9	6	(2) 391	27,6
F.R. 3.....	188	3,3	2,9	(2) 152	10,7

(1) Après versements aux ayants droit, mais compte non tenu des frais techniques ou commerciaux.

(2) Achats de films non compris.

## ANNEXE N° 6

### MESURES ARRETEES PAR LES ORGANISMES DE R.T.F. CONCERNES POUR TENIR COMPTE DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS PRESENTEES PAR LA COMMISSION SENATORIALE D'ENQUETE

#### T. F. 1.

Dans le cadre de la politique qui a été définie de longue date par les instances dirigeantes de T.F. 1, et qui a été constamment poursuivie depuis lors, un certain nombre d'actions ont été entreprises ou développées depuis un an, qui répondent directement aux observations et souhaits exprimés par la Commission d'enquête.

Ces actions se situent à plusieurs niveaux et intéressent aussi bien la nature et la qualité des relations que T.F. 1 entretient avec des organismes ou activités extérieures tels que la Société française de production (S.F.P.) ou le cinéma, que la gestion courante de la société et la mesure de ses résultats.

#### 1. ACTIONS QUI CONCERNENT LA NATURE ET LA QUALITÉ DES RELATIONS QUE T. F. 1 ENTRETIENT AVEC DES ORGANISMES OU CENTRES D'ACTIVITÉS EXTÉRIEURS

On citera notamment :

— la conclusion d'un accord pluri-annuel avec la S.F.P. Les négociations menées avec la S.F.P. en vue d'une nouvelle définition des rapports contractuels avec cet organisme ont abouti à la signature, au mois de novembre 1979, d'un accord général pluri-annuel précisant :

a) Le volume et les modalités d'actualisation du chiffre d'affaires garanti par T.F. 1 à la S.F.P. en 1980 et 1981 ;

b) Les modalités et conditions d'évolution des barèmes et coûts de production de la S.F.P. au cours de ces deux années ;

c) Les dispositions concernant la planification des commandes passées à la S.F.P. ;

— la création d'une filiale « Cinéma », dont la constitution est actuellement en voie de réalisation, et qui sera dotée, en 1980, d'un budget de 7 millions de francs, que T.F. 1 prélèvera sur ses ressources, et qui seront destinés à être investis dans la coproduction de films cinématographiques.

#### 2. ACTIONS QUI INTÉRESSENT, PLUS PARTICULIÈREMENT, LA GESTION ET LA MESURE DE SES RÉSULTATS

Elles visent principalement, dans la mesure où la société n'est pas trop dépendante de facteurs extérieurs, sur lesquels elle ne peut exercer aucun contrôle direct, à :

— améliorer la sécurité et la rapidité des enregistrements en comptabilité ainsi qu'à accélérer la sortie des situations périodiques, notamment en fin d'exercice ;

— faciliter les rapprochements nécessaires entre les données réelles et les éléments prévisionnels afin de mettre en évidence les écarts et prendre les mesures correctives qui s'imposent ;

— assurer de façon stricte le respect de l'indépendance des exercices, grâce à une appréhension systématique et complète des dépenses qui sont potentiellement à prendre en charge à la clôture d'un exercice ;

— cerner, au plus près, la réalité des existants figurant dans les valeurs immobilisées en fin de période comptable. A cet égard, il y a lieu d'indiquer qu'une opération très lourde concernant les programmes qui constituent la plus grande part de l'actif immobilisé a été entreprise. Cette opération tend à dresser la liste complète de tous les programmes qui, bien que diffusés une fois depuis l'origine de la société, peuvent néanmoins être encore utilisés ou éventuellement négociés ;

— réduire les charges qui, n'étant pas directement liées soit à la production, soit à la programmation et à la diffusion des émissions, sont assimilables à des frais généraux. Il convient à cet égard de souligner que la part de ces dépenses dans le budget global de la société est en régression puisqu'elle passe de 4,97 % en 1979 à 4,64 % dans le budget de 1980. Le pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre se situant aux alentours de 8 %, ce qui est inférieur à la progression des autres charges, et bien entendu à la hausse attendue des prix ;

— améliorer les recettes provenant de l'activité commerciale de T.F. 1, dont le chiffre d'affaires, constitué essentiellement par le produit des ventes d'émissions et par les royalties sur cessions de droits dérivés, dépasse 15 millions de francs en 1979, alors qu'il atteignait à peine 12 millions de francs en 1978. Une progression encore substantielle devrait être réalisée en 1980.

## Antenne 2.

Antenne 2 a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Commission sénatoriale d'enquête.

A la suite de celui-ci, un certain nombre de mesures allant dans le sens proposé par les parlementaires, ont été élaborées.

On peut citer par exemple :

- un développement des rediffusions des émissions de fiction (*Les Dames de la Côte, Zola,...*) ;
- le développement de notre politique commerciale aussi bien en chiffre d'affaires qu'en nombre de pays concernés ;
- la lutte contre la publicité clandestine à la télévision ;
- le renforcement des liens avec le cinéma.

## F. R. 3.

### 1. RAPPORTS DE F. R. 3 AVEC LA S. F. P.

F. R. 3 dispose de trois centres de production lourde à Lille, Lyon et Marseille et assure de ce fait pour l'essentiel sa propre production. Cependant, dans un souci de meilleure solidarité avec la S. F. P., F. R. 3 a passé avec cette société des commandes s'élevant en 1979 à 22 millions de francs. En 1980, F. R. 3 envisage d'augmenter son chiffre d'affaires avec la S. F. P. au niveau de 25 millions de francs en poursuivant la diversification des services acquis (productions déléguées, coproductions, façonnages et prestations techniques).

### 2. RATIONALISATION DES STRUCTURES

#### 2.1. Regroupement des implantations immobilières.

Le projet de transfert à la Maison de la Radio des services de l'Information nationale et de Paris-Ile-de-France est maintenant entré dans la phase active. Ce regroupement des services devrait apporter une solution durable aux problèmes immobiliers de la société.

En région, les aménagements ou les extensions apportés par F. R. 3 aux biens immobiliers hérités de l'O. R. T. F. sont principalement liés à la mise en œuvre d'une politique d'équipement couleur des centres d'actualités télévisées ou à la progression des objectifs de production régionale.



## 2.2. — Utilisation des techniques nouvelles.

Une « Mission aux technologies nouvelles » créée le 2 juin 1980 a été chargée de centraliser les informations, de proposer et de mettre en œuvre toutes études ou actions intéressant les nouvelles applications résultant de l'évolution technologique.

La société diffuse depuis le 8 septembre 1980 sur son réseau un programme expérimental de type *Antiope* comportant l'ensemble des programmes (national et régionaux) de la société.

F. R. 3 étudie de plus dans le domaine de la vidéo-transmission un certain nombre d'opérations utilisant les structures régionales de la société.

### 3. AMÉLIORATION DE LA COMPTABILITÉ ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

F. R. 3 a continué à améliorer sa comptabilité, en particulier sur deux points essentiels :

- les délais d'établissement des comptes ;
- la comptabilité des programmes.

D'autre part, la société met actuellement au point un programme d'actions, dont les premières étapes ont déjà été engagées, et qui vise à :

- mieux intégrer la comptabilité générale et la comptabilité de gestion ;
- décentraliser la tenue des comptes au niveau des régions, en s'appuyant sur une informatique répartie.

Au terme de ces actions, il lui sera possible de mettre plus clairement et plus rapidement en évidence, au niveau de chaque unité opérationnelle :

- d'une part, les charges de cette unité ;
- d'autre part, la valeur de ses produits.

La procédure budgétaire est d'autre part infléchie en vue de renforcer les incitations aux gains de productivité et d'efficacité.

### 4. PROGRAMME TRIENNAL DE RÉDUCTION DES FRAIS DE GESTION GÉNÉRALE

Consciente du fait que ses frais de gestion sont relativement élevés, en raison de sa dispersion géographique, F. R. 3 s'est livrée à une analyse fonctionnelle de ces frais. Elle en a tiré la conclusion que leur réduction passait par une rationalisation de son système d'informatique. Elle a donc engagé un processus de réforme administrative qui comporte actuellement :

- l'élaboration d'un plan informatique de gestion ;
- des expériences d'utilisation de mini-ordinateurs décentralisés, qui ont déjà apporté des améliorations ponctuelles dans certains domaines ;
- des réformes d'organisation, qui ont déjà permis de résorber quelques postes de travail administratif au profit de nouveaux postes productifs.

### 5. DÉVELOPPEMENT DES COPRODUCTIONS

F. R. 3 a réussi à développer ses coproductions avec les partenaires européens. On peut citer par exemple :

- *La Chartreuse de Parme* ;
- les grandes adaptations romanesques,

qui ont conduit à réaliser des économies par rapport aux budgets habituels de telles productions.

### 6. COMMERCIALISATION A L'ÉTRANGER DES PRODUITS AUDIO-VISUELS FRANÇAIS

F. R. 3 s'est fixé en ce domaine deux objectifs :

- d'une part, être présente sur les antennes étrangères ;
- d'autre part, accroître ses recettes commerciales.

Le respect des standards de durée correspondant aux normes internationales conditionne dans une large mesure la vente de nos émissions aux organismes étrangers.

Nonobstant la conformité des émissions de F.R. 3 aux normes techniques, les productions de la société conçues pour répondre aux missions particulières qui lui ont été assignées ne correspondent qu'en partie aux aspirations des acheteurs internationaux. L'amélioration des résultats commerciaux déjà enregistrés par F.R. 3 devrait donc passer par une adaptation des contenus, c'est-à-dire par une modification du cahier des charges.

#### 7. LES RELATIONS AVEC L'I. N. A. EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les besoins de la société en matière de formation obéissent à une *double contrainte* :

— la diversité des tâches et des fonctions rencontrées dans la société et leur spécificité imposent des contenus de stage conformes à la réalité professionnelle recouverte par ces fonctions (exemple : caméra plateau, vidéo légère, formation au journalisme);

— la dispersion géographique des services nécessite une décentralisation de la formation.

F.R. 3 s'est attachée à défendre auprès de l'Institut national de l'audio-visuel cette double originalité et à rechercher toutes les possibilités de formation adaptées à ses besoins.

Par ailleurs, les négociations conduites avec l'Institut national de l'audio-visuel ont permis de procéder à la refonte de nombreux stages de perfectionnement : complément de formation à la vidéo et au son, perfectionnement des journalistes, de chargés de production, et de développer les stages dans les emprises de la société (en régions et Outre-Mer).

La société a de ce fait maintenu le volume important de commandes à l'Institut national de l'audio-visuel notamment pour les formations techniques, en dépit des difficultés qui subsistent encore, soit pour répondre à certains besoins spécifiques à F.R. 3, par exemple en matière de journalisme électronique, ce qui a conduit la société à prendre complètement à sa charge cette formation, soit pour réaliser certains stages en régions (stages de journalisme en particulier).

S'agissant des relations financières, 1979 a vu la mise en place, à la demande de F.R. 3, d'un système de paiement conforme au droit commun : bon de commande, devis, facturation par stage. Il s'agit là d'un acquis important qui doit faciliter à terme la gestion financière de la formation.

#### **Institut national de l'audio-visuel.**

Les différentes mesures prises par l'Institut national de l'audio-visuel en 1979 et 1980 à la suite du rapport de la Commission d'enquête sont énumérées et expliquées dans les réponses aux questions posées par la Commission des Finances.

Sur le plan de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, ces mesures peuvent être énumérées ainsi qu'il suit :

#### A. — DES MESURES DE CONTRÔLE DE LA GESTION

Une centralisation des engagements de dépenses permet un suivi mensuel de l'exécution du budget et les correctifs éventuels en cas de dépassement.

Un service spécialisé dans la gestion de la trésorerie en assure le suivi quotidien et permet à l'Institut de maintenir une situation bénéficiaire, dont le montant est supérieur aux charges mensuelles de fonctionnement.

Un suivi particulier a été apporté aux opérations de recouvrement des recettes, ce qui a contribué, pour une grande part, à l'amélioration du niveau des liquidités disponibles et à l'apurement du bilan en ce qui concerne les créances sur les exercices antérieurs.

Le contrôle d'un certain nombre de dépenses, notamment les recrutements de personnels temporaires, les missions et les locations de véhicules, a été assuré par la centralisation de la signature au niveau du secrétariat général. Cette centralisation a abouti à d'importantes économies en matière de frais de gestion.

## B. — DES « AUDITS » INTERNES ET EXTERNES

Au-delà de la maîtrise de la gestion financière, l'Institut national de l'audio-visuel a effectué au cours de l'année 1980 un certain nombre de contrôles sur l'organisation et les procédures de fonctionnement de ses départements, afin d'en déceler les éventuelles rigidités et lourdeurs.

Cela a abouti, notamment, à une restructuration de la Direction de la formation professionnelle destinée à lui donner la souplesse et l'efficacité nécessaires pour répondre à l'évolution de la demande de formation formulée par les organismes de radio-télévision.

D'autres réformes, plus limitées, ont été entreprises dans les autres services pour moderniser les méthodes d'intervention et assurer une prestation plus rapide et moins coûteuse.

## C. — UNE AMORCE DE REGROUPEMENT DES SERVICES

La Commission d'enquête avait souligné les inconvénients de la dispersion des locaux de l'Institut (précarité, surcoût financier, non intégration des différents services).

L'Institut national de l'audio-visuel a amorcé en 1980 le regroupement nécessaire de ses activités vers Bry-sur-Marne en y installant le Service de la production dans des locaux loués à la S. F. P.

Cette mesure doit contribuer encore à l'amélioration des conditions de gestion.

### Société française de production.

Les mesures de redressement de la Société française de production comportaient :

- un plan d'allègement des effectifs ;
- l'assainissement de la situation financière de la Société française de production ;
- la conclusion de contrats pluriannuels avec les sociétés de programme.

Ces mesures, complétées par un plan d'économies de gestion, une restructuration interne de la société et la mise en œuvre d'un nouveau règlement de travail, répondaient aux observations et aux recommandations de la Commission d'enquête parlementaire.

Parallèlement, la Société française de production s'est attachée à développer ses ventes de programmes à l'étranger et à conclure des accords de coproduction, à caractère international, comme l'a recommandé la Commission d'enquête.

## I. — LE PLAN D'ALLÈGEMENT DES EFFECTIFS

Les mesures d'allègement des effectifs ont permis de ramener à 2 448 le nombre des agents de la Société française de production au 30 juin 1980. Il faut noter qu'avant la mise en œuvre du plan de réduction des effectifs, la Société française de production comptait 2 928 agents (situation au 30 novembre 1978).

Cette réduction est le résultat des mesures de licenciement intervenues en 1979, des mesures de cessation anticipée d'activité, de départ vers les autres organismes issus de l'O. R. T. F. et de départs volontaires.

Il faut rappeler que le régime de mise en cessation anticipée d'activité permet aux agents ayant atteint cinquante-huit ans de cesser leur activité, en bénéficiant jusqu'à soixante-cinq ans et trois mois, d'une garantie de ressources égale à 80 % (jusqu'à soixante ans) ou 82 % (après soixante ans) de leur salaire d'activité. Cette possibilité est offerte aux agents de la Société française de production jusqu'au 31 décembre 1981.

L'exécution du plan d'allègement des effectifs se poursuit conformément aux prévisions et l'objectif fixé pour 1980 (cent départs) devrait être atteint en fin d'exercice. Cent départs supplémentaires interviendront en 1981.

## II. — L'ASSAINISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE RETOUR A L'ÉQUILIBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

Le plan de financement de la Société française de production pour les années 1979, 1980 et 1981 prévoyait 250 millions de francs de ressources externes, se décomposant de la façon suivante :

- 50 millions de francs d'emprunt à long terme ;
- 200 millions de francs de dotation en capital.

200 millions de francs ont déjà été versés à la Société française de production, soit 50 millions d'emprunt à long terme et 150 millions de francs de dotation en capital. Le complément (50 millions de francs) devrait être versé vers la fin de l'année 1980.

Ces mesures ont permis de compenser partiellement le déficit des exercices précédents et de maintenir un certain niveau de financement des emplois fixes par des fonds propres.

En ce qui concerne l'avenir, les mesures de rationalisation interne de la société, d'une part, et la mise en œuvre des contrats pluriannuels avec les sociétés de programme T. F. 1 et A. 2, d'autre part, vont se traduire par une amélioration très importante du résultat d'exploitation de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires en 1980.

## III. — LA CONCLUSION DE CONTRATS PLURIANNUELS AVEC T. F. 1 ET ANTENNE 2

Des contrats pluriannuels ont été signés avec T. F. 1 (le 8 novembre 1979) et avec Antenne 2 (le 10 avril 1980). Les sociétés de programme se sont engagées à accroître le volume de leur chiffre d'affaires en 1980 et 1981. Pour l'année 1980, cet engagement sera respecté. Les accords pluriannuels ont permis de procéder à la révision des procédures contractuelles, recommandée par la Commission d'enquête parlementaire (recommandation n° 8). Des dispositions ont été introduites pour améliorer la planification, les conditions d'organisation et de gestion de la production. T. F. 1 et Antenne 2 se sont ainsi engagées à remettre à la Société française de production leur plan prévisionnel de production avec une plus grande antériorité et à communiquer les textes des émissions de fiction dans des délais satisfaisants.

## IV. — AUTRES MESURES DE REDRESSEMENT

D'autres dispositions ont été prises concernant l'application d'un plan d'économies, la restructuration interne de la société et la mise en œuvre d'un nouveau règlement de travail.

### A. — Plan d'économies.

Répondant au souci exprimé par la Commission d'enquête dans sa recommandation n° 9, une série de mesures d'économies a été prise, dès 1979, pour réaliser des économies de gestion (relations publiques, honoraires, Giratev en particulier). Ces économies ont été de l'ordre de 6 millions de francs ; elles ont été maintenues en 1980.

Les mesures d'allègement des effectifs entraînent également pour les exercices 1980 et 1981 une économie importante sur les dépenses de personnel permanent.

### B. — Restructuration interne de l'entreprise.

L'activité de production est désormais organisée autour de cinq grands départements, dont la création remonte au début 1979 : Vidéo, Film, Décoration, Personnels de production et Laboratoire. Ces cinq départements ainsi que l'Empire et Data sont rattachés au directeur général adjoint chargé de la Production.

Les services centraux, composés de quatre directions, sont rattachés au directeur général adjoint chargé des services centraux. Il s'agit de la Direction financière, de la Direction des relations humaines et sociales, de la Direction des services administratifs et juridiques et de la Direction commerciale. L'activité de cette dernière

direction (qui regroupe le service des Affaires internationales, le Service des marchés institutionnels et de la Vidéotransmission, les Arts graphiques et le Doublage) est essentiellement axée sur une clientèle autre que celle des sociétés de programme.

Ces structures ont été complétées par la mise en place auprès de la direction générale, d'une direction rassemblant les services des coproductions destinées à la télévision ou au cinéma, des documentaires et collections, de la musique, des bureaux de lecture et des nouveaux produits.

#### C. — *Mise en œuvre d'un nouveau règlement de travail.*

Les méthodes de travail des personnels de la Société française de production étaient, jusqu'en 1979, régies par un règlement de travail de l'O.R.T.F. datant de 1963. Une certaine dérive s'était manifestée dans l'application de ce règlement. Il en était résulté que des habitudes et/ou avantages dérogeant au règlement de travail étaient apparus. Présentant des divergences trop importantes avec le secteur privé de production, elles étaient devenues en conséquence insupportables dans un système concurrentiel.

Dans le cadre des mesures de redressement et conformément à l'esprit de la recommandation n° 19 de la Commission d'enquête, il a été procédé à la mise en œuvre d'un nouveau règlement de travail qui a subi des modifications substantielles, en particulier sur les points suivants : mobilité géographique et fonctionnelle des personnels, modulation de la composition des équipes, suppression des forfaits d'heures supplémentaires, modification de l'indemnisation des temps de transport, assouplissement des conditions de modifications des tableaux de service.

### V. — LE DÉVELOPPEMENT DES VENTES DE PROGRAMMES A L'ÉTRANGER ET DES COPRODUCTIONS INTERNATIONALES

Comme le souhaitait la Commission d'enquête sénatoriale (recommandations n° 16 et 17), la Société française de production s'est également efforcée d'accroître le volume de ses ventes de programmes à l'étranger et de développer des coproductions avec des partenaires étrangers.

#### A. — *Les ventes de programmes à l'étranger.*

Les ventes de programmes à l'étranger ont été quelque peu freinées par le non-renouvellement du catalogue de la Société française de production, lié à la diminution de ses investissements en matière de production intervenue en 1978 et 1979. Pour y remédier, la Société française de production a procédé à de nouveaux investissements en production, dont certains ont été réalisés avec des sociétés étrangères de télévision.

La mise en place d'une direction commerciale début 1980 répond notamment au souci d'accroître les efforts de la société en matière de ventes de programmes à l'étranger.

#### B. — *Les coproductions internationales.*

Le volume des productions réalisées avec des sociétés étrangères de télévision s'est en effet accru de façon sensible en 1980, où plusieurs productions ont été réalisées avec des partenaires allemands (*Susi, Festival de jazz d'Antibes...*). L'année 1980 a également vu la première coproduction réalisée par une société française de télévision et des Américains : il s'agit du *Bunker*, coproduction avec Time Life-C. B. S. La satisfaction rencontrée par les partenaires de la Société française de production dans cette opération complexe permet d'envisager la réalisation de nouveaux projets qui sont dès maintenant à l'étude.

La Société française de production est également en contact avec l'Allemagne, la Grèce, le Pérou, la Côte-d'Ivoire, le Venezuela, etc. pour divers projets de coproduction.

## ANNEXE N° 7

### ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES TRENTE RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SENATORIALE D'ENQUETE SUR LA TELEVISION

#### Recommandations mises en œuvre totalement ou partiellement.

Sixième recommandation : l'Institut national de l'audio-visuel.

Septième recommandation : amélioration de la comptabilité et des prévisions budgétaires.

Huitième recommandation : révision des procédures contractuelles entre la S. F. P. et les sociétés de programme et recherche d'un emploi optimum des moyens de production.

Neuvième recommandation : programme triennal de réduction des frais de gestion générale.

Dix-septième recommandation : accroissement des efforts de commercialisation à l'étranger des produits audio-visuels français.

Dix-neuvième recommandation : adaptation des méthodes de travail aux conditions de la production audio-visuelle.

Vingtième recommandation : mise en place d'une planification des productions.

Vingt-quatrième recommandation : création d'un Fonds de la qualité.

Trentième recommandation : développer les relations avec le théâtre et l'opéra.

#### Recommandations non appliquées.

Première recommandation : organisation d'une solidarité financière entre les sociétés de programme et la Société française de production, et amélioration de la productivité de la S. F. P.

Deuxième recommandation : création d'un établissement public regroupant les participations de l'Etat dans les sociétés de programme et dans la S. F. P.

Troisième recommandation : missions de l'établissement public regroupant les participations de l'Etat.

Quatrième recommandation : adaptation des conseils d'administration des sociétés de programme.

Cinquième recommandation : rationalisation des structures.

Dixième recommandation : abaissement de la T. V. A.

Onzième recommandation : exonération de l'impôt sur les sociétés.

Douzième recommandation : lutte contre la fraude en matière de redevance.

Treizième recommandation : contrepartie financière des grèves.

Quatorzième recommandation : coordination des programmes et maintien de leur diversité.

Quinzième recommandation : aménagement de la durée des programmes.

Seizième recommandation : développement des coproductions.

Dix-huitième recommandation : nécessité des rediffusions pour les publics nouveaux.

Vingt et unième recommandation : rémunération forfaitaire des réalisateurs.

Vingt-deuxième recommandation : privilégier la production française.

Vingt-troisième recommandation : ouvrir notre télévision à l'ensemble du monde.

Vingt-cinquième recommandation : aménager le régime des droits d'auteurs.

Vingt-sixième recommandation : définir des règles de déontologie.

Vingt-septième recommandation : lutter contre la publicité clandestine à la télévision.

Vingt-huitième recommandation : respecter l'esprit de la loi concernant la publicité à la télévision.

Vingt-neuvième recommandation : renforcer les liens entre la télévision et le cinéma.

## ANNEXE N° 8

### NOMBRE DE JOURS DE GREVE ET DE SERVICE MINIMUM DEPUIS JANVIER 1979

SOCIETES	JOURS DE GREVE	SERVICE MINIMUM
Télévision française 1.....	29	24
Antenne 2.....	27	25
France Régions 3.....	11	11
Radio-France .....	19	12
Télédiffusion de France...	27	27
Institut national de l'audio- visuel .....	23	23
Société française de produc- tion .....	53	.